

JOURNAL HELVETIQUE
O U

RECUEIL

D E
PIECES FUGITIVES DE LITERATURE
CHOISIE ;

De Poësie ; de Traits d'Histoire ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Pays Etrangers.

DEDIÉ AU ROI.

A O U T 1 7 6 6.



NEUCHÂTEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.

MDCCLXVI.

3

•

•

1766) i s (1766



JOURNAL HÉLVÉTIQUE



A O U T 1766.

R É M A R Q U E S

Sur un Ouvrage rangé par ordre alphabétique, dont plusieurs Articles exigent d'être relevés, pour l'avantage des Mœurs & la vérité de l'Histoire ecclésiastique & profane.

SUITE des recherches historiques sur le Christianisme.

NOUS aurons encore sujet d'admirer la bonne foi de notre Auteur dans le récit qu'il fait du Concile de Nicée & de ses décisions touchant la Divinité de J. C. Les uns, dit-il, se prévalaient de l'opinion d'ORIGÈNE qui, dit au Livre 6 contre CEL-

SE : *Nous présentons nos prières à Dieu par JESUS, qui tient le milieu entre les natures créées & la nature incréée, qui nous apporte la grace de son Père & présente nos prières au grand Dieu, en qualité de nôtre Pontife.*

1°. Cette citation est fautive, ce texte ne se trouve point dans le 6 Livre d'ORIGENE contre CELSE. 2°. Dans ce même Livre ORIGENE enseigne clairement la Divinité de J. C. Il dit qu'il a été engendré de toute éternité; qu'il étoit en Dieu & qu'il étoit Dieu (*). 3°. Quand ORIGENE auroit tenu le langage que nôtre Auteur lui prête, son autorité seule pouroit-elle prévaloir sur celle des Pères de l'Eglise plus anciens, qui ont professé clairement la même Doctrine que le Concile de Nicée?

Les Ariens, continue-t il, s'appuyoient aussi sur plusieurs passages de ST. PAUL dont on a rapporté quelques uns. Nous avons vu que ces passages sont suffisamment expliqués par d'autres où l'Apôtre enseigne la Divinité de J. C. dans les termes les plus clairs. Ils se fondoient surtout sur ces paroles de J. C. : Mon Père est plus grand que moi. On leur répondoit que J. C. parle évidemment dans cet endroit de son humanité, puis qu'il dit qu'il

(*) Contre CELSE L. VI. p. 287 & 322. Edition de Cambridge in 40.

retourne à son Père; il ne pouvoit certainement y retourner en tant que Dieu : Et ce passage doit être expliqué par d'autres où J. C. s'attribue clairement la Divinité; nous en verrons quelqu'uns, outre ceux que nous avons cités plus haut.

Suivons nôtre Auteur. *Les autres qui étoient Orthodoxes, alléguoient des passages plus conformes à la Divinité éternelle de JESUS, come celui ci: Mon Père & moi nous somes la même chose; parole que les Adversaires interprétoient come signifiant: Mon Père & moi avons le même dessein, la même volonté; je n'ai point d'autres desirs que ceux de mon Père. Il y a bien de la mauvaise foi dans ce récit.*

C'est une dérision de faire croire au Lecteur que les Orthodoxes n'avoient point d'autres passages à opposer aux Ariens, que celui là, dont-ils s'éforçoient d'éluder le vrai sens. Nôtre Philosophe a-t il espéré, qu'en les suprimant il les feroit oublier? Nous en avons déjà cité plusieurs auxquels il ne répondra pas mieux que les Ariens; mais il en est deux qui méritent une attention particulière. Les Juifs scandalisés de ce que J. C. avoit dit au Paralitique, *vos péchés vous sont remis*, l'acusoient de blasphêmer: *Qui est-ce qui peut remettre les pé-*

chés, disent-ils, *sinon Dieu seul?* J. C. prend pour ainsi dire, acte de leur aveu: *Pour montrer que le fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés, levez vous*, dit il au Paralytique, *emportez votre lit & retournez chez vous* (*) Etoit-ce la dissimuler sa Divinité? Lorsque ses Juges lui comandent au nom de Dieu de déclarer, s'il est fils de Dieu, il est évident qu'ils parloient d'une filiation naturelle & proprement dite, qui le rendit égal à son Père: A peine JESUS a répondu: *Vous l'avez dit, je le suis*, que tous crient au blasphème (**). S'il n'eut été question que d'une filiation méthaphorique, telle qu'on peut l'attribuer aux créatures, où seroit le blasphème prétendu? Ou JESUS par sa réponse a rendu un témoignage formel à la Divinité, ou il a tendu à ses Juges un piège dont il a été la victime.

2°. C'est encore un défaut de sincérité de supprimer les raisons qui démontrent la fausseté du sens que les Ariens donnoient aux paroles de J. C. Il suffit de les lire dans l'Evangile pour s'en convaincre; lorsque J. C. eut dit: *Mon Père & moi sommes la même chose* (†), les Juifs voulurent le

(*) MARC II v. 5 & 20. (***) MATH. XXVI v. 63; MARC XIV v. 61. LUC XXII v. 70.
 (†) JEAN X v. 30.

lapider, *parce qu'étant home, dirent-ils, vous vous faites Dieu.* Le sens du discours de J. C. ne leur avoit donc pas échappé: *Comment le Sauveur se justifia-t-il? L'écriture apelle Dieux, ceux à qui la parole de Dieu étoit adressée, & vous m'acusez de blasphème, moi que mon Père a sanctifié & envoyé dans le monde, parce que j'ai dit que je suis le fils de Dieu.. Apprenez par mes œuvres & sachez que mon Père est en moi & que je suis dans mon Père.* Cette confirmation de sa Divinité ne fit qu'irriter d'avantage les Juifs; ils voulurent le saisir, mais il s'échapa de leurs mains. S'il n'avoit voulu s'attribuer qu'une conformité de sentimens & de volonté avec Dieu, sur quoi auroit pû être fondé le scandale de ses ennemis?

3°. Suposons pour un moment, qu'après la confrontation des divers passages de l'Écriture il y ait pû rester du doute sur leur véritable sens; ce n'est point sur la lettre nue de ces passages que l'Église a formé sa croyance ni apuyé ses décisions; c'est sur la manière dont ces passages ont été entendus depuis les Apôtres. Il étoit donc question dans le Concile de Nicée de savoir comment les Disciples des Apôtres & leurs successeurs avoient entendu les passa-

ges sur lesquels les Ariens chicanotent, quel sens on leur avoit donné dans les trois Siècles précédens; en un mot ce que l'on avoit cru de la Divinité de J. C. avant ARIUS. Or tous les Pères précédens d'une voix unanime dépoloient contre les explications subtiles de cet Hérétique & de ses partisans. La Loi étoit déjà faite & la foi bien établie, puisque l'opinion d'ARIUS avoit causé un scandale affreux; le Concile ne fit que se conformer à la croyance des trois Siècles précédens.

Telle est la méthode que l'Eglise a constamment suivie, lorsque de nouveaux Docteurs ont ataqué ses Dogmes; elle la suit encore aujourd'hui, & jamais elle ne peut s'en écarter. Lorsque les Sociniens au 16^e Siècle ont voulu renouveler les explications, les sophismes, les subtilités des Ariens, l'Eglise Catholique leur a opposé la tradition de 15 Siècles depuis les Apôtres. Les Théologiens des autres Comunions qui ont comencé par acorder aux Sociniens leur principe, *qu'il faut s'en tenir à la Lettre de l'écriture*, n'ont fait que préparer leur triomphe & leur mettre les armes à la main. Nous aurons lieu de faire usage plus d'une fois de ces réflexions.

: EUSEBE de Nicomédie, continue nôtre Auteur, avec dix sept autres Evêques, étoient

dans le parti opposé; mais il auroit dû ajouter que de ces 17, douze revinrent au sentiment des Orthodoxes & signèrent le Symbole de NICE'E, ensuite trois autres se détachèrent encore du parti d'ARIUS; de-sorte qu'il n'en resta que deux, qui furent condamnés avec lui & exilés par l'Empereur.

Le Concile de 318 Evêques rassemblés de toutes les parties de l'Empire décida donc unanimément, que *JESUS est Fils unique de Dieu, engendré du Père, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière*; c'est à dire, que Dieu le Père l'a engendré sans rien perdre de sa substance, come un flambeau en allume un autre, sans rien perdre de sa flame: *Vrai Dieu de vrai Dieu, Consubstantiel au Père &c.* On fait que le terme de *Consubstantiel* faisoit de la peine à quelques Evêques, qui craignoient que l'on n'en abusât pour confondre les Personnes Divines; mais malgré leur avis, le Concile n'en trouva point de plus propre pour condamner nettement les erreurs d'ARIUS & prévenir les équivoques de ses Sectateurs; & ce terme devint dès lors le symbole abrégé de la Foi Catholique.

Les divisions & les troubles que les Ariens excitèrent dans l'Eglise font assez connus; mais ce qu'avance nôtre Auteur;

que l'Arianisme fut longtems établi dans toutes les Provinces de l'Empire, demande une explication. Il y eut bientôt des Ariens répandus dans toutes les Provinces de l'Empire; mais jamais leur parti ne fut le plus nombreux, ni dominant dans l'Eglise. Ce fait a été démontré cent fois.

Le second Concile général fut tenu à Constantinople en 381. On y expliqua, dit notre Auteur, ce que le Concile de Nicée n'ont pas jugé à propos de dire, sur le St. Esprit, & l'on ajouta à la formule de Nicée, que le St. Esprit est Seigneur vivant, qui procède du Pere, & qu'il est adoré & glorifié avec le Pere & le Fils. Il seroit assez singulier, que le Concile de Nicée eut pensé à faire une décision sur un Dogme de foi, qui n'étoit pas alors contesté. Si les Pères de ce Concile eussent été éclairés de l'Esprit prophétique, s'ils eussent pu prévoir toutes les hérésies qui naistroient dès lors jusqu'à la fin des Siècles, sans doute ils auroient renfermé dans leur Simbole tous les Dogmes qu'ils auroient dû devoir un jour être ataqués, & ç'auroit été bien de la besogne épargnée pour les Conciles suivans. Mais come en 325. ARIUS se bernoit à nier la Divinité de J. C. le Concile de Nicée se borna aussi à l'établir, & il ne pensa point

à condamner une autre hérésie, qui ne devoit naître que 50. ans après.

Lorsque MACEDONIUS se fut avisé de nier la Divinité du St. Esprit, & qu'il eut fait quelques Sectateurs, il fallut que le Concile de Constantinople proscrivit cette nouvelle erreur & ajoutat au Simbole la Confession expresse du Dogme ataqué pour lors, & ainsi de Siècle en Siècle, à mesure qu'il s'éleva de nouvelles hérésies, c'est à dire de nouvelles opinions contraires à la Doctrine de l'Eglise.

On ne doit donc pas être surpris de voir en 431. le Concile général d'Ephèse décider contre NESTORIUS, que MARIE est véritablement Mère de Dieu, que J. C. à deux natures & une personne. Ces Dogmes étoient déjà suffisamment établis par la décision du Concile de Nicée. En définissant que *J. C. est Dieu* il avoit statué par la même que *MARIE, Mère de JESUS est Mère de Dieu*; que J. C. étant Dieu & Homme, il a la nature divine & la nature humaine. Come, malgré cette définition, NESTORIUS ne vouloit ni reconnoître les deux natures en J. C. en une seule personne, ni appeller MARIE Mère de Dieu, le Concile condamne expressément cette nouvelle erreur; mais il n'établit point pas pour cela un nouveau Dogme.

Enfin quand au IX^{me} Siècle l'Eglise ajouta au Simbole de Constantinople le mot *filioque*, pour déclarer expressément que le St. Esprit procède du Fils aussi bien que du Père, elle n'enseigna point une nouvelle Doctrine; elle ne fit que professer plus distinctement l'ancienne croyance, que quelques uns refusoient alors de reconoitre; & nous avons vû plus haut, que ce Dogme est établi sur les paroles expresses de J. C. dans l'Evangile.

Si l'on prétend qu'une Doctrine n'étoit pas encore crue ni professée dans l'Eglise, parce qu'un Concile général ne l'avoit pas encore expressément définie, on pourra dire qu'avant le Concile de Trente, on ne croyoit pas la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie; on ne disoit pas la Messe; on ne se confessoit pas; tout comme on veut nous insinuer, qu'avant le Concile de Nicée on ne croyoit pas encore la Divinité du Verbe; qu'avant celui de Constantinople on ne conoissoit pas la Divinité du St. Esprit; qu'avant celui d'Ephèse on n'enseignoit pas qu'il y eût une seule personne & deux natures en J. C.

Nos Adversaires ne tomberoient point dans ce ridicule, s'ils vouloient se souvenir de ce que fait l'Eglise, quand elle forme une décision sur le Dogme: Elle

rend témoignage de sa Foi ; elle fait profession , non pas d'établir une nouvelle Doctrine, mais de publier l'ancienne croyance , non pas d'apprendre à ses enfans ce qu'ils ont ignoré jusques alors , mais de leur représenter ce qui a toujours été crû. En matière de Foi , dès qu'une Doctrine est nouvelle & inouïe, c'en est assés pour la rejeter come fausse. *Malheureusement*, dit nôtre Auteur, *il n'y eut aucune de ces disputes, qui ne causat des guerres, & l'Eglise fut toujours obligée de combattre.* On croiroit en lisant ces paroles, qu'à chaque nouvelle hérésie qui s'est élevée, il a fallu mettre des armées en Campagne, livrer des batailles, répandre le sang des vaincus ; mais ceux qui savent un peu l'Histoire Eclésiastique ne seront pas dupes de ce langage : Il est arrivé quelquefois que des Esprits échaufés par la dispute ont excité des séditions & ont forcé le bras séculier de sévir contr'eux ; on a même vû des Souverains séduits par des Hérétiques artificieux, exercer des violences contre les Défenseurs de la Foi de l'Eglise. C'a été un malheur pour elle sans doute, & ces sortes de combats lui ont été souvent plus funestes que la persécution des Empereurs Payens : Mais il ne faut point lui attribuer les maux que

lui ont fait ses Enemis ou ses Enfans indociles; c'est l'opiniâtreté & l'entêtement qui les a fait révolter contr'elle.

Dieu, continue nôtre Philosophe, *permet encore, pour exercer la patience des Fidèles, que les Grecs & les Latins rompirent sans retour au neuvième Siècle; il permet encore qu'en Occident il y eut 29. Schismes sanglans pour la Chaire de Rome. Nouvelle exagération aussi mal fondée que la précédente. Il est absolument faux que chaque fois qu'il s'est trouvé deux prétendans à la Chaire de Rome cela ait occasionné un schisme sanglant. Ordinairement ces contestations n'ont pas fait la moindre sensation hors des murs de Rome. C'est aux mœurs féroces, répandues dans toute l'Europe par les Barbares qui l'inondèrent au Vme Siècle, que l'on est redevable des Scènes qui ont quelquefois déshonoré le premier Siège de l'Eglise.*

Cette même révolution a été la première source des disputes survenues en Occident, entre l'Empire & le Sacerdoce. Le Gouvernement Féodal dépouilla les Rois & les Empereurs de leur autorité, pour en revêtir leurs Vassaux. Il avilit peu à peu la Majesté Royale & l'Empire; il rendit des Sujets plus puissans que leurs Maîtres. Il n'est pas surprenant que les Evêques ayent acquis

les mêmes Privilèges que les autres grands Vassaux ; se soient come eux rendus indépendans ; soient enfin devenus Souverains. Les Papes firent alors aux Empereurs ce que les Comtes de Toulouze, les Ducs de Guyenne & de Brétagne faisoient à nos Rois. Cet abus étoit la maladie du Siècle & non point le vice de la Religion.

En vain nôtre Auteur fait l'étalage des pertes que l'Eglise a successivement souffertes, le Mahométisme élevé sur les ruines de la Religion Chrétienne, les vastes Pays occupés par les Protestans, la ruine des missions de la Chine & du Japon ; on voit qu'il fait cette énumération avec complaisance : S'il tenoit à lui, le Christianisme seroit bientôt anéanti dans tout l'Univers. Vainement encore il essaye de jeter du doute & du ridicule sur les miracles de ST. FRANÇOIS XAVIER que les Protestans mêmes n'ont pas contestés : Les succès prodigieux de ce St. Missionnaire prouvent assez qu'il y eut du surnaturel dans ses travaux.

C'est une calomnie d'avancer, que le Christianisme a été exterminé au Japon à cause d'une conspiration formée par les Chrétiens ; il suffit de nier simplement les faits, lorsqu'ils ne sont appuyés d'aucune

preuve. Ce n'est pas ici la seule imposture que nôtre Auteur ait forgé contre la Religion.

Le plus bel exploit à son gré qu'ait pû faire l'Empereur de la Chine a été de chasser les Missionnaires de ses Etats. Il n'en a pas fallu d'avantage pour lui mériter un éloge: Dès qu'il a été ennemi du Christianisme, *il étoit la justice & la bonté même.* Nous avons vu par plus d'un exemple qu'au jugement de nôtre Auteur tous les Princes qui ont favorisé la Religion Chrétienne ont été des scélérats, tous ceux qui l'ont persécutée étoient des Héros.

L'on reconoit un nouveau trait de son génie dans l'énumération qu'il fait des Royaumes & des terres où l'Évangile n'est pas connu, du petit nombre de Peuples qui le suivent en comparaison de la somme totale du genre humain. Il est ridicule d'abord d'estimer le nombre des Chrétiens à l'étendue du terrain qu'ils occupent sur le Globe: Il est certain que les Pays où règne aujourd'hui le Christianisme sont les plus peuplés de l'Univers. En second lieu, cette estimation étant purement arbitraire, on conçoit que nôtre Auteur l'a faite au rabais.

Malgré ses calculs ridicules, voici ce dont
 personne

personne ne peut disconvenir : Quoique la Religion Catholique ne soit pas la Réligion dominante dans la plus grande partie de l'Univers, il n'est aucun Pays habité, aucune Région connue, où les Chrétiens n'aient pénétré, où il n'y ait même quelques personnes qui croient à l'Evangile. Y a-t-il quelque autre Réligion dans le monde dont on puisse dire la même chose ? Y a-t-il quelque autre Eglise que l'Eglise Catholique dont les Ministres aient le zèle d'aller faire conoitre & adorer Dieu jusqu'aux extrémités de l'Univers, qui aient comme nos Missionnaires la charité & le courage de quitter leur patrie, d'affronter les dangers & la mort, pour tirer du sein de l'ignorance & de la barbarie les Peuples qui y sont plongés & les amener à la connoissance de Dieu ? Si deux Nations séparées de l'Eglise Romaine ont établi depuis peu des Missions chez les Infidèles, on fait que l'émulation & la politique y ont eu plus de part que la Réligion.

Ce Phénomène est-il un effet du hazard, ou une marque de la fécondité que J. C. a promise & qu'il continue de donner à son Eglise ? Voilà surquoi l'on invite nôtre Philosophe à méditer & à nous faire part de ses profondes spéculations.



E X A M E N

De cette Proposition.

Nul n'est Prophète dans son Pays.

CETTE Maxime sembleroit un paradoxe, si le Sauveur du monde n'en avoit pas lui même éprouvé la vérité; la pureté de ses Mœurs, la sainteté de sa Doctrine, la publicité & l'éclat de ses Miracles, l'accomplissement des Prophéties en sa personne, ne purent le faire reconoitre pour Prophète par ceux de sa Nation; ils aimèrent mieux fermer les yeux à la lumière & marcher dans les ténèbres, que de se rendre à l'évidence, & convenir que J. CHRIST étoit l'Envoyé de Dieu & le Messie. Cette Maxime est donc incontestable & certaine; il ne reste qu'à en chercher les fondemens & à savoir par quelle raison une Personne, quelque éclairée, quelque vertueuse & habile qu'elle soit, n'obtient pas dans sa Patrie l'estime & la réputation qu'elle mérite; du moins cela arrive-t-il si rarement, que l'exception même est une preuve de l'authenticité de la Maxime.

Ce qui rend la solution de ce problème difficile, c'est qu'il paroît surprenant qu'une Personne, qui a presque tous ses Concitoyens pour témoins de ses talens, de ses connoissances & de ses actions, ne soit pas reconue pour ce qu'elle est, qu'elle n'ait pas autant d'aprobateurs qu'elle a de spectateurs. Par quelle fatalité ne rend on pas justice à son génie ou à ses vertus, refuse t on de voir & d'examiner ce qui est le plus digne de nôtre attention, & qui mérite le mieux nos éloges? Je fais qu'une lumière trop éclatante éblouit plus qu'elle n'éclaire, mais une Vertu simple & modeste est précisément celle qu'on admire le moins, & qu'on semble condamner à l'obscurité. Je fais que la brigade & la cabale arrachent quelquefois un suffrage, qu'on refuse à des qualités solides & réelles; que les Homes ne sont que trop souvent la dupe des dehors & de l'apparence; mais il n'en est pas moins étonnant, que l'Home d'esprit, l'Home sage, capable de doner de bons conseils, & de servir de modèle, *ne soit pas Prophète dans son Pays*. Loin qu'il le soit, c'est beaucoup s'il n'est pas l'objet du mépris insultant de gens, qui ravalent tout ce qu'ils ne sont pas capables de conoitre & d'exécuter :

Et qui prennent pour un affront
 Toute Science, ou tout Ouvrage
 Qui peut fournir le témoignage
 Qu'on est moins sot qu'ils ne le font.

Avouons-le, on ne jette que des regards tristes & jaloux sur un mérite, qui éclipe le nôtre; on se reproche intérieurement d'être inférieur à celui qu'on regarde come son égal, ou come son subalterne, par la naissance, le rang ou les richesses. Un Home né dans l'obscurité & dans l'indigence, qui n'a aucuns titres pour se faire valoir que celui que done le mérite, peut-il être nôtre supérieur par ses talens ou par ses vertus? Nôtre amour propre, toujours ingénieux quand il s'agit de ses intérêts, se plait à le dégrader; pour mieux l'avilir on cherche malignement tout ce qui peut servir à le rabaisser au dessous de nous, ou du moins le mettre à nôtre niveau. Sa conduite, ses discours, sa figure même tout est examiné, épluché rigoureusement; on ne lui fait grace sur rien. On va chercher jusques dans l'obscurité de sa Généalogie & parmi ses Ancêtres ensevelis dans l'oubli, de quoi ternir sa réputation & son nom. Celui qui est le plus indulgent pour lui mê-

me, est le Censeur le plus sévère, quand il s'agit de juger autrui, & le grand Homme est toujours jugé au rabais. Si ses actions sont bones, on lui prête des motifs ou des intentions qui ne le sont pas. On fouille jusques dans le fond de son cœur, pour lui imputer des desirs peu innocens & peu légitimes. On interprète malignement ses pensées les plus secretes, & l'on donne à ses paroles le sens le moins favorable. Plus il est grand, moins on lui permet de se négliger, & de laisser apercevoir les foibleffes de l'humanité.

Mais quel est le grand Homme, l'Homme sage & vertueux qui en soit exempt?

Tant qu'à son corps sa pauvre ame est soumise,
Le plus grand Saint peut faire une sottise.

L'Homme est environé de tentations & de pièges; ses sens le séduisent, l'exemple l'entraîne, & les passions le corrompent. Qu'il faut de raison & de force pour résister à tous ces Enemis & en triompher? La mort seule nous met à couvert de leurs traits: Elle seule peut aussi nous mettre à l'abri de ceux de l'envie & de l'injustice. Il semble qu'elle ne couvre nôtre corps d'un voile sombre, que pour mieux lais-

fer apercevoir l'éclat de nos connoissances & de nos vertus : Pourvu encore que la malignité de nos envieux ne cherche pas à les flétrir, julques dans le sein du tombeau.

Le Sage, au milieu de la solitude, doit veiller sans cesse sur lui même, être attentif à toutes ses actions, ne rien laisser échaper qu'on puisse tourner d'un mauvais coté. Dans le silence, il doit écouter la voix de sa conscience : Il faut qu'il s'imagine que dans sa retraite il a des spectateurs & des surveillans, qui ne lui pardonneront rien. Pour mériter son propre suffrage, il faut qu'il se croie digne du leur ; mais s'il est content de ses efforts, s'il est satisfait de sa conduite, s'il est *Prophète* à ses propres yeux, peu lui importe de ne l'être pas à ceux du vulgaire.

Je fais qu'il est difficile d'être toujours sur le théâtre ; de représenter sans cesse ; le rôle le plus grand ne peut se soutenir continuellement ; il est doux de descendre dans le Parterre, de vivre pour soi, loin du bruit & de la multitude. Come le spectacle de la nature varie d'une saison à une autre, & que la Terre ne produit pas en tout tems des fleurs & des fruits, le Sage, le grand Home, ne peut pas être toujours égal à lui même, & s'illustrer

par des actions héroïques. Il a besoin de repos & de délassément. L'Aigle n'est pas toujours dans le haut des airs; il descend quelquefois sur la plaine.

Le grand Home ne sauroit soutenir longtems un vol trop élevé; il est sujet à des infirmités corporelles, qui influent sur son esprit & sur ses opérations.

Come il a eû ses progrès, il a aussi sa décadence, causée par le poids des Années; ses Concitoyens jugent alors moins de lui par ce qu'il a été, que par ce qu'il est actuellement; & l'on décide qu'il ne mérite pas le titre de grand Home, parce qu'il a cessé de l'être; mais les Etrangers & la Postérité plus équitables lui conserveront un titre, qu'il a mérité par ses ens & par ses ouvrages. Le Tems rⁱ. Préjugés ne peuvent nous faire descendre d'une place où la Vertu & la Justice nous ont élevé. Elle est au dessus des atteintes de l'Ignorance & de l'Envie.

Indépendamment des foibleffes humaines, le grand Home ne peut être grand de tous les cotés: Il est nécessairement petit par quelque endroit. L'Home de Lettres est rarement propre aux affaires; un Jurisconsulte même n'est pas toujours capable de gouverner les Etats, & peut

n'être qu'un Magistrat médiocre. Un Géomètre ne peut guère devenir un bon Poete, ni un Poete un bon Géomètre : Ces talens sont si diférens , & même si oposés, qu'il est difficile de les réunir. Voila encore une des causes qui fait qu'on estime moins un Auteur habile, c'est qu'il ne l'est pas également en tout & qu'il peut faire des fautes dans un Art , qu'il a peu ou mal étudiés. D'ailleurs, pour connoitre le prix d'un Ecrivain éclairé, il faut l'être soi même, & avoir aquis du gout & du discernement. S'il y a peu de bons Auteurs, il y a peut être moins de bons Juges. L'Home qui manque d'esprit ne loue guère celui qui en a beaucoup. Ils parlent, pour ainsi dire, une autre langue & ne s'entendent pas. Il en est de même du Poete & du Géomètre. Supposé qu'une Ville ne fut peuplée que de Mathématiciens & de Faiseurs de Vers, ils seroient presque étrangers les uns aux autres. Il est certain que le Géomètre ne seroit pas *Prophète* pour le Poete, ni le Poete pour le Geomètre.

Ainsi, il n'est pas surprenant que les *Syracusains* du tems de CICERON, ignorant où étoit le tombeau d'ARCHIMEDE, leur Concitoyen ; & je suis étoné que M. d'ALEMBERT, grand *Agébriste* ayant

comparé NEWTON à CORNEILLE, leur trouve un mérite égal. Cela marque bien de l'impartialité & des connoissances. Le Peuple moins éclairé ne peut pas juger avec autant d'équité. Un Gentilhomme Suédois, ayant demandé à son entrée dans Paris où logeoit M. de FONTENELLE, fut indigné qu'on ignorat la demeure de cet Homme illustre. Le fameux BOERHAVE reçut une Lettre venue des Indes à cette adresse singulière à M. BOERHAVE en Europe ; persuadé qu'en Europe, on devoit savoir où étoit le séjour de ce Médecin célèbre.

Nul n'est Prophète dans son Pays. Cette vérité est passée en Proverbe, & l'expérience la confirme tous les jours. J'ai déjà cité quelques exemples qui prouvent combien ce fatal préjugé est général & enraciné Les Savans, les Artistes, les Gens de Lettres n'en éprouvent que trop la triste influence, & rien n'est plus propre à les décourager & à les dégouter de leur Patrie, où ils ne trouvent souvent ni profit ni honneur, quoi qu'ils l'honorent par leurs talens & par leur esprit.

Je trouve dans l'histoire du fameux Peintre MIGNARD une preuve bien manifeste de la force de ce préjugé. MIGNARD étoit Rival de LE BRUN, premier Peintre du Roi LOUIS XIV. Leur émulation &

leur concurrence étoient conues, & tournoient au profit de l'art qu'ils pratiquoient l'un & l'autre avec un grand succès. MIGNARD se mit dans l'esprit de tendre un piège à son Emule, qui n'estimoit que les tableaux & les portraits, qui venoient d'Italie. Pour réussir, il employa à peu près le même stratagème dont MICHEL-ANGE s'étoit autrefois servi.

L'on fait que cet illustre Peintre & Sculpteur fit un CUPIDON de marbre, dont il rompit un bras. Il enterra ensuite la Statue dans un endroit où il savoit qu'on devoit fouiller; elle y fut trouvée, & vendue pour antique au Cardinal de ST. GREGOIRE, auquel MICHEL ANGE découvrit la chose en lui montrant le bras qu'il avoit gardé.

MIGNARD eut le même succès: Il peignit une MAGDELAINE sur une toile de Rome; un de ses Amis, auquel il confia son dessein, feignit qu'il venoit de recevoir ce tableau de Rome; il fut généralement admiré des Connoisseurs. On le fit voir à LE BRUN, qui atesta qu'il étoit certainement du GNIDE, & que nul Peintre François n'étoit capable de rien faire de si beau. On reclama le témoignage de MIGNARD, qui marqua quelque doute. Le BRUN, piqué au jeu, voulut faire une gageure contre lui. Je ne gage point sur, dit MIGNARD en souriant. puis

que je suis l'Auteur du Portrait; il fournit ses preuves.

Préjugés, pour préjugés, il me semble qu'il seroit plus raisonnable de donner la préférence à ses Compatriotes qu'à des Etrangers; leur réputation réjailliroit en quelque sorte sur nôtre Patrie, & nous pouvons aspirer à la même gloire, ayant leur exemple devant les yeux: Mais l'amour propre ne juge point ainsi; un modèle brillant lui blesse les yeux, ainsi que le Soleil blesse la vue, quand il est regardé de trop près. L'esprit, les connoissances & les talens de nos Compatriotes semblent nous reprocher nôtre stupidité, nôtre ignorance & nôtre paresse: C'est comme une acufation tacite de manquer d'émulation ou d'industrie. On n'aime point à voir chez les autres ce que l'on n'a pas. Un indigent sent mieux sa pauvreté quand il contemple d'immenses richesses.

Qu'un de nos Concitoyens se distingue par son génie, il sort en quelque sorte de son état, il s'éleve au dessus de sa condition, & s'égale à ce qu'il y a de plus grand parmi les Homes: Quelle mortification pour ceux qui étoient auparavant ses égaux; ils ne peuvent lui pardonner une supériorité, qu'il ne doit qu'à ses études & à son application. Les richesses & la grandeur qui sont l'ouvrage de la Fortu

ne, ou de la naissance font moins d'En-
 vieux qu'un mérite, qui est le prix de nô-
 tre travail, & qu'on ne doit qu'à soi même.

Il n'en est pas de même d'un Etranger;
 nous ne le voyons que dans un grand
 éloignement: Nous n'avons pas été tè-
 moins de ses progrès; nous ignorons de
 quel point il est parti, avant que d'être
 parvenu au degré d'élevation où nous le
 voyons. C'est un Astré que nous n'aper-
 cevons que lors qu'il est au dessus de nos
 têtes, & dans tout son éclat: On s'ima-
 gine presque qu'il est d'une nature plus ex-
 cellente que les autres Homes. On croit
 aisément qu'il est né pour être ce qu'il est,
 & que sa destination est conforme à son
 origine. C'est ainsi que les Homes se con-
 solent de n'être pas des Anges, parce
 qu'ils ne sont pas nés pour l'être.

Plus j'examine cette *Maxime*, plus je
 trouve que l'expérience la confirme. On
 a vû qu'on ne rendoit guère justice an-
 ciennement aux grands Homes, tels que
 SOCRATE, PLATON chez les Grecs; CI-
 CERON, CATON chez les Romains; j'en
 pourrois nommer plusieurs autres, qui
 n'ont pas été assez estimés de leurs Con-
 temporains, & sur tout, de leurs Com-
 patriotes; mais à qui la Postérité plus équi-
 , paye un peu tard le tribut qui
 dû à leur mérite. Les modernes ne

font guère plus sages, & pour me borner aux Anglois & aux François, il est certain que le Paradis perdu, excellent Poeme de MILTON, n'a presque été connu que du tems du célèbre ADDISSON, qui dans le *Speçtateur Anglois* s'est plu à en développer les beautés & le sublime. Il est vrai que les Anglois ont d'abord rendu hommage au génie de l'Illustre NEWTON, & qu'ils lui ont prodigué leurs louanges; mais ses observations & ses découvertes étoient d'une évidence à ne laisser aucun doute, & d'une nature si fort élevée au dessus du vulgaire, qu'elles ne pouvoient exciter la jalousie de personne. C'est cette passion basse & injuste qui flétrit tout ce qu'elle touche; semblable à un feu dévorant, qui consume ce qui est autour de lui. Le fameux DESCARTES en fut la victime. Dès qu'il publia ses hypothèses, elles furent contredites & condamnées en France, & l'Auteur fut obligé de s'exiler de sa Patrie, & de chercher une retraite dans le Pays étranger. Il ne fut guère plus tranquille dans l'asile qu'il avoit choisi, & les persécutions le suivirent & l'accompagnèrent jusqu'à sa mort.

L'étude des Belles Lettres n'est pas plus exemte d'inquiétude que celle des Sciences, & l'on peut dire que l'envie se glisse jusques sur le Parnasse. Quel est l'Auteur,

un peu célèbre, qui ne s'en plaint! Mrs. DALEMBERT, DIDEROT, de VOLTAIRE, ont essuyé les Critiques les plus amères, & les censures les plus injustes & les plus grossières. Je fais que leurs Ouvrages, quelque bons qu'ils soient, ne sont point parfaits, & qu'ils portent le caractère de l'humanité. Il est bien permis de relever leurs fautes, & come le dit M. de VOLTAIRE lui même: *Il est bon de relever les meprises qui se trouvent dans un Livre utile, & c'est respecter un bon Ouvrage que de le contredire*; mais on doit le faire avec politesse, & mettre la raison de son coté.

M. DESPREAUX n'a pas toujours suivi ce principe; il a laissé échaper des injures, qui ne lui font pas honneur, & l'on est surpris que dans son Art Poétique, qui est son Chef d'œuvre, il ne dise rien des excellentes Fables de la FONTAINE, son Ami & son Contemporain; mais sa naïveté, sa douceur, sa franchise, vertus obscures, n'excitoient pas l'attention, & faisoient tort à ses Ouvrages.

Il est si vrai que nul n'est Prophète dans son Pays, que cette Maxime est passée en proverbe chez presque toutes les Nations. HORACE s'en plaignoit de son tems. Il disoit, que l'admiration pour les Anciens rendoit les Romains insensibles aux talens & aux beautés des Ecrivains moder-

nes. MARTIAL fait à peu près les mêmes plaintes ; voici come il s'exprime : Je me fervirai d'une traduction qui n'est pas parfaite, mais qui exprime pourtant les pensées de l'original.

Vous demandez pourquoi l'home tant qu'il respire
Trouve peu qui le loue , ou qui daigne le lire ?

C'est l'humeur de l'Envie , ô mon cher REGULUS ,
D'aimer moins les Vivans que ceux qui ne sont plus !
Aussi du grand POMPE'E on vante le Portique ,
Et des vieux batimens la structure rustique.

Sous les yeux de VIRGILE ENNIUS fut loué ;
Des moqueurs de son tems , HOMERE fut joué.

Rarement le Théâtre applaudit à MERNANDRE ;
A sa Corine seule OVIDE parut tendre :

Qu'avés vous donc mon Livre à vous hater si fort
Si la gloire aux Auteurs ne vient qu'après la mort ?

BRUTUS osa nommer loquacité & babil
l'Eloquence de CICERON , & on lui fit pres-
que un crime de son amour pour la gloire.
La Vertu de CATON fut soupçonnée & sus-
pecte à ses Concitoyens. On ne respecta
pas mieux à ATHENES celle de SOCRATE ,
quoi que l'Oracle l'eut nommé le plus
sage de la Grèce. Il est vrai que les plus
vertueux ont des foiblesses , qui les ra-
prochent des autres Homes , & qui sont
pour eux une leçon d'humilité. Dieu seul
est sage, grand & parfait.



D E L A C O U R.

ON ne peut exercer les fonctions importantes de l'État, sans avoir des relations avec la Cour, & sans même être obligé d'y comparoitre quelquefois. Il est donc très essentiel de conoitre le génie & les mœurs d'un Pays, dans lequel on est obligé de voyager; il faut d'abord, autant qu'il est possible, n'y point apporter l'air étranger. Ne suis je point téméraire d'oser ajouter quelques réflexions à ce qu'ont dit là dessus nos plus grands Maitres? Le sublime, & peut être trop pénétrant LA-ROCHEFOUCAULT, le juste & prudent Scrutateur LA BRUYE'RE, & l'enjoué Philosophe DUFRESNI, se sont expliqués, les uns si savamment, & l'autre si agréablement, que je comence par renvoyer ceux pour qui j'écris à la contemplation de ces originaux. Quant aux portraits qu'en ont doné la plupart des Orateurs, ils sont plus capables d'éfrayer les vertus, que de les encourager. Quel est l'homme raisonnable qui oseroit aprocher de la Cour, s'il étoit vrai qu'elle fut toujours, malgré son instabilité & ses changemens, une région d'intrigues cachées.

cachées, de perfidies ténébreuses, d'une méchanceté profonde & réfléchie; où on respecte sans estimer, on applaudit sans approuver, on sert sans aimer, on nuit sans hair; & où les qualités nécessaires pour s'avancer, sont un obstacle qui empêche de parvenir: Où vous n'évitez le mépris, que pour tomber dans la haine; où le mérite modeste est oublié parce qu'il ne s'annonce pas; où le mérite qui se produit est écarté, opprimé, parce qu'on le redoute; où, par conséquent, il ne peut y avoir de mérite?

Quel est l'homme raisonnable qui oseroit approcher de la Cour, s'il étoit vrai qu'elle fut un séjour où toutes les passions se réunissent, ce semble, pour s'entrechoquer & se détruire; si les haines & les amitiés y changent sans cesse avec les intérêts: S'il n'y a de constant & de perpétuel que le desir de se nuire; si les liens mêmes du sang se dénouent, s'ils ne sont resserrés par des liens comuns; s'il semble qu'on soit convenu que la bone foi ne seroit pas une vertu, & que l'amitié ne seroit plus qu'une bienséance; si l'art de tendre des pièges n'y deshonne que par le mauvais succès. Enfin, si la vertu elle même, souvent fautive, y devient plus à craindre que le vice. Si la Religion y fournit souvent les apparences

ces qui cachent les embuches qu'on nous tend : Si l'on y donne quelquefois les dehors à la piété, pour réserver plus sûrement le cœur à l'amertume de la jalousie, & au desir infatiable de la fortune : Si en public tout y paroît pour la Divinité, & qu'en secret, & par des voyes souterraines, on y reprend tout pour soi-même.

Quel est l'homme raisonnable qui oseroit approcher des Cours, si elles sont orageuses, si les intérêts y décident toujours des affections ; si les intérêts y changent sans cesse ; & que les affections n'y connoissent pas de durée. Si tout y forme des nuages ; si les jours ne s'y ressemblent jamais ; si les flots qui vous élèvent, vous ouvrent le goufre à l'instant ; & si la vicissitude éternelle des événemens, est come le seul événement, & le seul point qu'on y voit de fixe.

Quel est enfin l'homme raisonnable qui oseroit approcher de la Cour, s'il est vrai que la vie qu'on y mène, n'est qu'une agitation éternelle sur l'avenir, qu'une révolution fatigante de craintes, de précautions, d'espérances ? De craintes ; si tous les événemens nous y offrent presque de nouvelles terreurs ; si l'élévation d'un concurrent nous fait craindre nôtre disgrâce ; si la faveur d'un ennemi nous montre de

loin notre perte come assurée ; si un air moins gracieux du Maître nous fait déjà come entrevoir notre oubli & notre ruine : De précautions ; si nous prenons sans cesse des mesures, ou pour obtenir des graces qui ne viendront jamais, ou pour prévenir des dégouts & des chagrins qui viendront : Enfin d'espérances, si un avenir pompeux nous flate toujours ; mais que pour y parvenir, il faille sacrifier le repos & toutes les douceurs du présent : Si la félicité n'est jamais que dans l'idée qui se la promet ; & que les assujettissemens & les peines soient dans le cœur qui les sent & qui les dévore ?

On fera donc bien de ne regarder ce tableau, & autres pareils, que du côté du coloris ; il n'y faut chercher ni la justesse, ni les proportions, ni la vérité. Si ce portrait étoit d'après nature, il n'y a point d'honête-home à la Cour qui put s'y soutenir, & qui osât l'entreprendre sans témérité. Raprochons nous donc de la nature ; &, en faveur du vrai, sacrifions le merveilleux des expressions ; contentons nous de peindre avec autant de candeur que de simplicité.

La Cour n'est pas plus vicieuse que la Ville ; les homes qui la composent sont de même nature que les autres ; les grands

Seigneurs, & ceux qui la fréquentent; sont faits à l'air du Pays; ils en conoissent les mauvaises influences, & quelquefois ils s'en retirent à propos: Ceux qui n'y font que voyager font, la plupart du tems, instruits du calme & des intempéries du climat: A l'exemple de ceux qui doivent parcourir les Mers, ils ont la précaution de se munir de tout ce qui est nécessaire dans la tempête: Si la faveur souffle, ils cheminent; si les vents sont contraires, ils se tiennent au port; mais s'ils sont déjà embarqués, ils vont quelquefois se briser contre un rocher. Séparons l'allégorie de la chose même: Rien n'est plus simple que le sens de cette image; mais les homes aiment le brillant, & on leur en donne. La Cour n'est donc qu'un lieu où réside un Souverain, les Seigneurs de ses Etats, & ses Ministres: C'est là que se traitent d'abord secrètement toutes les affaires de l'Etat; les ordres qui en émanent n'en anoncent pas toujours la cause: C'est de là que s'expliquent la volonté du Souverain, c'est là que se distribuent toutes les graces & toutes les faveurs. En faut-il d'avantage pour y conduire tous les ambitieux, & pour mettre en mouvement toutes les passions propres à leur dessein? Ils y font jouer eux mêmes cet esprit d'intri-

gue, qu'on reproche à la Cour: La contagion, dont on s'y plaint, y est apor-tée, la plupart du tems, de dehors: Et les Cours seroient plus tranquiles & plus sincères, si l'importunité des intrus ne for-çoit pas la plupart des personnes qui la com-posent, à affecter des vertus qu'elles n'ont pas toujours.

Je n'ai pas dessein de faire l'apologie des fausses careffes dont on entretient à la Cour les fausses espérances des sollicitateurs; mais aussi, l'espèce de persécution, & la persé-verance indiscrete de la plupart, contrai-gnent souvent les meilleurs caractères à faire usage de cette fausse politique; car il faut opter entr'elle & la misantropie. Mais la politesse dans laquelle les Seigneurs sont élevés done souvent à leur refus un air favorable, dont les imbéciles font la dupe. Quand on conoit ce langage, on n'a pas plus droit d'y compter que sur la formule de la fin de toutes les lettres, qui finit par nous assurer qu'on est nôtre serviteur: Terme usité qui ne signifie pas plus & en-core moins qu'une révérence.

Voici donc come je pense qu'on doit définir la Cour, & come il est à propos que la regarde celui qui par état a lieu de juger qu'il sera obligé d'y paroître.

La Cour est la demeure respectable du

Souverain: C'est là qu'avec les Ministres il décide des grands intérêts de l'Etat, & que la Noblesse reçoit les distinctions dues à son mérite & à son rang: C'est là que les vertus, les talens, & les services des personnes en place, sont appréciés & récompensés: C'est aussi de là que partent les disgrâces & les effets du mécontentement. Comme le Maître est le centre de tous les respects & de tous les hommages, il est aisé de concevoir que tant de rivaux rassemblés qui s'éforcent de plaire, poussent l'émulation jusqu'à l'envie: Mais comme cette dernière passion, déjà honteuse par elle même, le seroit bien davantage si celui qui s'y livre étoit sans mérite, il arrive que d'une mauvaise source on voit sortir des talens aussi avantageux à l'Etat, que s'ils avoient une plus noble origine. Cette rivalité des Seigneurs se comunique au cœur des femmes, & l'oïveté, presque continue où l'usage & la délicatesse de leur sexe semblent les avoir condamnées, occasionne souvent ce qu'on appelle des tracasseries de Cour. Le Souverain dédaigne presque toujours de conoitre ces minuties, qui font la plus sérieuse occupation des inutiles de la Cour, à moins qu'elles ne fussent poussées au point d'aquerir quelque réalité, dont l'influence s'oposeroit au bon ordre. Dans

ces circonstances, le Maître les disciple par un seul acte de sa volonté. Le ton du Monarque règle celui de la Cour. A ne juger des Courtisans que par l'extérieur, rien n'est ordinairement plus aimable; ils ont l'expression plus fine & plus agréable que les personnes de la Ville, mais je ne voudrois pas assurer qu'ils ayent plus d'esprit. La haute Noblesse n'est pas plus privilégiée que les autres homes sur cet article: L'habitude où ils sont de paroître au grand jour leur donne un air facile & imposant, qui peut intimider un simple galant-home: Mais un peu de réflexion rétablit bientôt un esprit judicieux & pénétrant, & les découvertes qu'il fait lui aprennent bientôt, qu'aux bienséances près, & aux égards qu'il leur doit, il peut mesurer sa raison avec leur discernement.

Les Ministres font une Classe particulière, & la présomption est toujours en faveur de leurs lumières: Ce sont ordinairement des homes éprouvés par l'exercice des plus importantes fonctions, & qui sont parvenus par degrés, a celles qu'ils occupent. La Cour & la Ville sont rarement dans les dispositions nécessaires pour porter un jugement solide de leur capacité: C'est à leur égard,

principalement , que la passion ou les préjugés s'exercent , & rarement l'équité.

Un home prévenu par ces connoissances préliminaires de la constitution des Cours , n'en voudra pénétrer les intrigues , que pour parer leurs mauvais états ; il ne leur opposera que des vertus & de la fermeté ; & méprisant d'entrer dans les cabales , il ne conoitra qu'un moyen pour faire sa cour , c'est son devoir. Je ne trouve point du tout impossible de concilier la politesse , les égards , les ménagemens avec la vertu : C'est une fausse opinion , que de croire qu'elles sont étrangères dans ce Pays ; c'est un préjugé dont un galant home doit se défaire. La confiance que je cherche à lui inspirer ne doit pas le dispenser d'être sur ses gardes ; il doit être attentif à distinguer les homes dans un lieu où la beauté du vernis rend presque tout égal : Mais la réputation des homes est connue , où elle n'est pas toujours assez équivoque pour faire tomber en défaut.

Je suis donc du sentiment , qu'un galant-home ne recherchera jamais , par un empressement déplacé , à vouloir se faire connoître à la Cour ; mais il ne doit point craindre d'y paroître , si les fonctions qu'il exerce exigent de lui des relations avec le Ministère : Quelque tortueux qu'on lui ait dépeint ce labyrinthe , quand il s'y trouvera , il ne

s'égarera point ; il pourra n'y pas réussir au gré de l'ambition de ceux qui ne s'intéressent à son élévation que pour leur intérêt particulier ; mais sa vertu le ramènera du point d'où il est parti ; il n'en sera , ni fâché , ni surpris ; la modestie l'avoit empêché de lever les yeux plus haut : Le discernement du Souverain l'appellera dans une autre circonstance , & la fortune de l'Etat ne permettra pas que le véritable mérite ne soit jamais élevé.

Si le galant homme dont je parle est Militaire , il ne confondra jamais les tems ; & , sous le prétexte d'un zèle mal placé , il ne passera pas à la Cour celui qu'il doit à la Discipline militaire , & à la réputation des armes de l'Etat & du Roi. S'il est dans la Prélature , il se conduira avec tant de prudence , que , sans qu'on puisse lui reprocher de manquer aux occasions de rendre ses hommages au Souverain , les Peuples confiés à sa juridiction spirituelle n'auront jamais lieu de se plaindre de son absence. S'il exerce les fonctions de la Magistrature , il n'oubliera jamais que le tems qu'on sacrifie à l'oisiveté des Cours , ou à l'esprit d'intrigue , est un tems qu'on doit à la société , & que par conséquent le plus grand moyen de faire sa cour , est de rendre la justice.

J'observerai encore qu'il y a dans toutes les actions des hommes, un air de convenance & d'analogie à leur profession, qu'il faut avoir pour éviter le ridicule. Le Militaire se présente avec un extérieur plus délibéré que le Magistrat; le Magistrat avec une physionomie de dignité, & le Ministre des Autels avec tout ce qu'il faut pour concilier la modestie avec ce qu'il doit à son état. Je terminerai ce chapitre délicat par conclure, que la Cour n'est point à redouter pour l'homme véritablement vertueux; qu'elle est infiniment scabreuse pour l'ambitieux; que le mérite, dénué de l'extérieur propre au pays, peut y recevoir des ridicules; qu'une politique raffinée y conduit quelquefois au précipice; & que, tout bien considéré, l'homme d'honneur ne doit point s'y détourner du droit chemin. S'il arrive cependant que la route que j'indique ne soit pas celle de la fortune, il doit agir pour lui même come pour le Prince & pour la Patrie; je veux dire, qu'il doit sacrifier son propre avancement à sa véritable gloire.



L E T T R E

*De Mad. de L*** à M*** pour le détourner du mariage.*

JE croirois manquer à la confiance que vous m'avez marquée, Monsieur, si je ne me pressois de vous faire part de mes réflexions sur la situation dans laquelle vous vous trouvez; j'en suis allarmée, & les deux mots que vous me dites l'autre jour en partant, me font trembler pour vous. Vous êtes foible & timide: Cela seul me décide sur le parti que vous avez à prendre; mais examinons tout.

La personne qu'on vous propose vous apporte six mille livres de rente; vos Parens, si vous l'épousez, vous en donent deux mille & font en cela tout ce qu'ils peuvent; quelques espérances vous font envisager encore un revenu de deux mille. Vous comptez de passer six mois en Ville & six mois à la Campagne. Pour parvenir à vivre avec une somme si modique, vous apporterez la plus grande œconomie, & nous suposons que vôtre femme fera d'acord avec vous sur cet important article; malgré cela, par nôtre calcul, nous avons bien

de la peine, s'il vous en souvient, à joindre les deux bouts de l'année; or en fait d'arrangement, lors que le calcul est difficile, l'exécution en devient impossible.

La Charge qu'on projette de vous faire avoir, est de celles qui ne conviennent qu'à un homme obscur & ignoré, & je doute que vos talens vous laissent dans la sphère étroite d'un Trésorier de France. Un homme de Lettres & de mérite, un Cosmopolite ne doit, ce me semble, posséder que des Charges honorables par elles mêmes, ou qu'il puisse honorer par le bien qu'il y fera à portée de faire; jamais vous n'en trouverez l'occasion dans la Trésorerie, & votre état deviendra pour vous infailliblement un objet de déplaisir.

Voilà cependant les beaux cotés de cette affaire; voyons le reste. Le hazard, s'il vous sert bien, vous donnera une Femme économe, douce, aimable, simple, sensible, enfin faite exprès pour vous rendre heureux. Il faut, j'y l'avoue, avoir une haute idée de son Etoile pour espérer de trouver tout cela dans une Femme qu'on ne conoit point; mais si elle est telle, je vous tiens pour perdu. Le défaut d'aifance dont vous ne pourrez la garantir, deviendra pour vous un poison sûr & une source éternelle de peines & d'ennuis. Ce

fera pour vôte Femme que vous souffrirez de la médiocrité de fortune, qui ne vous affectoit guères pour vous. Coment suporterez vous l'idée de devoir à ce que vous avez de plus cher, l'état & le bien que vous possédez; de ne pouvoir le reconoitre, en allant sans cesse au devant de ses desirs, & d'être continuellement exposé à lui refuser ce superflus, devenu aujourd'hui si nécessaire, sur tout dans l'état qu'on vous presse de prendre.

Vous qui conoissez*** aurés vous bien le courage d'y vivre au milieu de l'opulence & du luxe, manquant de vôte femme avec tous les agrémens de la vie, & faisant des sacrifices éternels de vos goûts, des siens, & de toutes vos fantaisies? Un home sage se refuse aisément tout; un cœur sensible voudroit asservir la nature entière à l'objet de sa complaisance; moins vôte Femme exigera, plus vous voudrez faire pour elle. Enfin je vous croirai deux Anges, si vous vous bornez toujours à cette dispute de sentimens, & si vôte union n'est jamais troublée que par un excès de délicatesse: Mais si cette douceur angelique s'épuise, & que l'humeur & l'aigreur (maladies auxquelles nous autres Femmes sommes assés sujettes) en prennent la place, vous êtes perdu sans res-

source. Plus sensible qu'un autre, vous serez aussi plus malheureux.

Depuis que vous êtes votre maître, vous n'avez jamais joui d'un revenu assez considérable, pour ne point sentir les inconvéniens d'une fortune étroite; je suis sûre cependant que vous n'en avez pas été malheureux; ce sont des sentimens d'une autre nature qui ont décidé de votre bonheur. Restez donc comme vous êtes & ne vous abandonnez pas aux caprices des autres; il n'est permis d'affronter le mariage, que quand on est Philosophe; mais j'entens Philosophe comme Sir CHARLES, & alors cela devoit être défendu, parce qu'on est heureux tout seul.

Au surplus votre sort fera-t-il le seul dont vous déciderez? N'aurez vous point d'enfans? Si vous en avez, que deviendront-ils? Avec quoi les éleverez vous? Quand ils le feront, comment les établirez vous? Quel abime de réflexions? Elles m'arrêtent tout court. Si l'on vous apportoit une somme assez considérable pour balancer tous ces inconvéniens, je vous conseillerois encore d'y penser à deux fois avant que de prendre un parti, tant je crois difficile de rencontrer d'abord une bonne Femme, & parmi les bones Femmes d'en trouver une qui soit digne de vous.

Si c'est par complaisance pour vos Parens que vous consentez à vous marier, vôtre faute est bien plus grande. Ils ne doivent desirer le succès de cette affaire, qu'autant qu'elle peut assurer vôtre bonheur; & lors qu'il devient douteux, ils doivent être les premiers à s'opposer à de tels projets. S'ils étoient capables de vous en vouloir pour un refus aussi bien fondé, ce seroit une preuve évidente que la raison n'a point de droit sur eux, & alors vous auriez beau céder sur cet article, vous n'en seriez pas moins exposé à encourir leur disgrâce dans vingt autres occasions; car le moyen de satisfaire celui qui n'écoute pas la raison? Au reste, lorsque par déférence pour eux vous aurez consenti à vous rendre malheureux, quelle ressource en espérez vous à vôtre tour? Ne pouvant plus rien changer à vôtre sort, s'ils ont la bonté de vous plaindre, ils auront rempli leurs devoirs de Parens & d'Amis, mais vous resterez puni d'avoir manqué au vôtre. Il n'est, en vérité, point permis de se laisser décider par des considérations étrangères sur une démarche de laquelle dépend sans retour le bonheur ou le malheur de la vie.

Je pousse peut-être mon zèle trop loin; l'intérêt que je prens à vous me l'inspire.

D'ailleurs vous m'avez autorisée à vous dire tout ce que je pense, d'autant plus librement, que je crois me rencontrer avec vous. Il ne s'agit donc, Monsieur, que de vous affermir dans votre refus, & de vous avertir que votre malheur paroît inséparable de la conclusion de cette affaire.

Il n'y a que les étourdis, qui puissent faire des fautes impunément; la légèreté qui les fait comettre empêche aussi d'en ressentir les suites ordinairement cruelles. Mais un home sensible & sage ne s'en tire pas à si bon marché, & dans l'état où sont les choses, il est bien heureux quand seul & sans compagne, il peut éviter les malheurs d'une vie trop souvent hérissée d'épines.

Je suis &c.

* * *
* *
*

E L O G E

*De M. Jean GALIFFE, mort à l'âge de
63 ans l'an 1766.*

ON vient de publier l'Eloge de M. *Jean GALIFFE*, Seigneur Syndic de la République de Genève; cet Eloge, dont je ne conois point l'Auteur, est certainement de bone main. Il ne dit rien que de vrai, & le dit sans emphase, en home d'esprit & de gout, mais il ne dit pas tout; & come j'étois lié particulièrement avec M. *GALIFFE*, & que je l'ai conu & suivi dès sa première jeunesse, il m'è permettra d'ajouter quelques traits à son tableau. C'est le cœur seul qui parlera, & qui voudroit pouvoir perpétuer la mémoire d'un Magistrat éclairé & respectable, dont il pleure la perte.

Je fais que les louanges plaisent rarement. Par je ne fais quelle sorte de fatalité, on préfère la Satire à l'Eloge: Il semble qu'on se plaise à se nourrir de fiel & d'amertume. Cependant les louanges vraies & délicates excitent l'émulation, & la cri-

tique amère l'éteint. Rien n'est plus capable d'élever l'ame & de la porter aux belles & aux bones actions que la pensée qu'elles nous procurent l'estime du Public; quand on méprise la louange on ne cherche guère à la mériter : Je ne fais même coment on peut lire des Libelles & des Calomnies.

Je ne parlerai point de la naissance de M. GALIFFE; c'est le hazard ou la Providence qui la done. Il pensoit à cet égard, qu'il y a peu de distance d'un Home à un autre, & que le vrai mérite doit être personel : Aussi les dignités auxquelles il a été élevé ne l'ont jamais enorgueilli. Toujourns égal à lui même, il fut, étant Sindic, ce qu'il étoit n'étant que simple Particulier, modeste, afable, plein de candeur, ne se servant de son crédit & de son autorité que pour faire du bien; connoissant cependant ce qu'il devoit aux Emplois honorables dont il étoit revêtu, & sachant se faire respecter come Magistrat, dans le tems qu'il se faisoit aimer come Home & Citoyen.

Il possédoit souverainement l'art de gagner les cœurs, & de concilier les avis les plus oposés. On se flatoit quelquefois de l'amener à son opinion, & l'on se trouvoit être de la sienne, mais il ne s'entê-

toit & ne s'opiniâtroit point dans ses sentimens ; il ne cherchoit pas même à les faire prévaloir. Apres avoir exposé ses idées avec clarté , il se rendoit volontiers aux sentimens d'autrui , quand il les trouvoit meilleurs que les siens , parce qu'il ne cherchoit que la Vérité & la Justice : Quelquefois on sent trop l'ascendant que done sur les autres la supériorité de ses talens & de ses lumières , & on le leur fait trop sentir. On blesse par-la leur amour propre , & on les éloigne du but ; dont on se propoisoit de les rapprocher.

Aussi au milieu de nos tristes divisions (*); n'a t il jamais perdu l'estime & la confiance de ses Concitoyens ; sa mort a été un deuil public , & si quelqu'un avoit pû espérer de ramener parmi nous l'ordre & la paix , personne ne pouvoit mieux y contribuer que M. GALIFFE. Les diverses charges qu'il a exercées successivement

L 2

(*) Ces divisions remplissoient son cœur d'amertume , & ont peut-être contribué à sa mort. Il voyoit avec douleur qu'elles influoient sur l'union des familles , sur l'ordre & la subordination , sur la pratique des Loix & sur la Religion , qu'il regardoit come la base du repos public.

avec distinction le mettoient à portée de procurer ce bonheur à sa Patrie.

Après avoir fait celle d'Auditeur de la Justice, il fut élu Procureur Général. Cet Emploi exige beaucoup d'activité & de prudence, & une grande conoissance de nos Usages & de nos Loix. Maintenir l'ordre civil, régler les procès, réprimer la fraude & les injustices secrettes ou connues, être en quelque sorte le Père des Orphelins & le Protecteur des Veuves, conserver à chaque Corps ses droits & ses Privilèges légitimes, en un mot être l'organe & l'interprète de nos Edits, c'est le devoir d'un Procureur Général; M. GALIFFE le remplissoit pleinement. Il faisoit tout avec facilité & avec succès, parce qu'il le faisoit avec plaisir: L'usage parmi nous, est que le Procureur Général, au commencement de chaque Année, fait des complimens à nos Seigneurs Syndics nouvellement élus, & un Discours sur un sujet politique, convenable aux circonstances. M. GALIFFE se distinguoit par un heureux choix de pensées & d'expressions; il savoit omer ce qui méritoit de l'être, & qui en étoit susceptible, mais il rejettoit des ornemens hors de place. Une noble simplicité faisoit le caractère de ses Discours, come celui de ses mœurs. Etant fort

occupé, il pria un de ses amis de jeter sur le papier quelques pensées sur le sujet qu'il se proposoit de traiter, mais il n'en fit aucun usage, parce qu'il les trouva trop brillantes & trop fleuries pour un Discours grave & politique, qu'il devoit prononcer dans le Conseil des Deux Cent. Il faisoit ce qu'il y avoit d'important & d'essentiel sur chaque matière, & quoi qu'il ne négligea pas l'élégance de la diction, il lui préféroit le choix des pensées, & l'ordre naturel de les exprimer. Son digne & illustre Successeur M. TRONCHIN, en exerçant avec dignité le même Emploi, ne se distingue pas moins par une noble éloquence, que par son savoir. Ses Discours, dont quelques uns ont été imprimés, offrent le modèle de ce qu'un Magistrat Orateur doit dire en de telles circonstances. Celles où nous nous trouvons malheureusement aujourd'hui lui fournissent matière de développer & de faire briller ses talens & ses lumières, qui ont pour objet le repos public & la prospérité de l'Etat. A l'ouverture du Testament de M. GALIFFE, il fit son éloge en qualité de Procureur Général, il attendrit & fit tomber des larmes à ses Auditeurs.

M. GALIFFE fit celui de M. le Syndic

CALANDRIN, auquel il étoit attaché dès l'enfance & qu'il connoissoit particulièrement. En faisant le portrait de ce sage, savant & illustre Magistrat, il fit le sien, sans le vouloir, mais il le fit sans hyperbole, parce qu'il ne pouvoit trop louer les connoissances & les vertus de son Ami, excellent Magistrat & bon Philosophe, car la Philosophie s'étend à tout, & un Jurisconsulte qui la prend pour Guide n'en est que plus éclairé, & ne marche que plus sûrement dans la route qu'il doit tenir.

Après avoir fait, avec l'approbation du Public, la charge de Procureur Général, M. GALIFFE ne tarda pas à entrer dans le Petit Conseil, où son mérite seul lui donna entrée : Au défaut des qualités nécessaires, on obtient quelquefois les dignités par la brigue & par la cabale ; M. GALIFFE méprisoit ces subtils manèges par lesquels on a l'art de parvenir, & qui caractérisent un petit esprit, un génie bas & rampant. On met alors de la hauteur, où il ne faut que de la dignité, & l'on se fait rendre par vanité à ses inférieurs les hommages qu'on a rendu soi-même à ses Supérieurs, par ambition ou par intérêt. M. GALIFFE avoit le cœur trop élevé pour obtenir les Emplois publics par de si indi-

gnes moyens. Il fut élu Syndic presque unanimément par les voies les plus légitimes, & par les suffrages du Peuple; c'est ainsi que nos Edits nomment les Citoyens & Bourgeois qui ont droit d'élection. Il exerça l'emploi de Syndic avec les mêmes applaudissemens, qu'il avoit exercé celui de Procureur Général, & l'affection de ses Concitoyens en fut la récompense. Sans cette affection & cette confiance, qu'est-ce qu'un Magistrat? Une Communauté, comme celle de Genève, ne compose que le même Corps, dont les Magistrats sont les Chefs & la Tête; nous n'avons tous que les mêmes Loix & les mêmes intérêts, & si cette frêle Nacelle est exposée à la tempête & qu'elle vienne à faire naufrage, nous périssons tous également.

M. GALIFFE déplorait à cet égard les funestes conjonctures où nous nous rencontrons. Il semble qu'un esprit de vertige & d'aveuglement ait soufflé parmi nous la discorde, quoique le Peuple en général ait de la vertu, qu'il chérisse la Patrie, & que le Magistrat se soit conduit avec une modération & une équité qui lui ont mérité le témoignage honorable & public des Seigneurs Plénipotentiaires, qui travaillent avec tant d'attention & d'impartia-

lité à nôtre paix. Dieu veuille bénir leur Ouvrage, éxaucer les vœux de tous les bons Patriotes, & maintenir la liberté & l'indépendance de l'Etat !

M. GALIFFE fut ensuite apellé à l'emploi de Lieutenant de la Justice : Tenir la balance de THEMIS d'une main ferme & égale ; lui prêter ses yeux ; démêler ses ruses & tous les artifices des Plaideurs ; être l'appui de l'innocence ; punir l'usurpation des uns, la fraude & les malversations des autres ; maintenir l'ordre de la Police, & empêcher autant qu'il est possible les Monopoles qui font renchérir le prix des denrées ; tenir le Glaive de la Justice levé sur la tête des coupables pour punir le crime ; voilà quels sont les devoirs sacrés & indispensables du Seigneur Lieutenant. La pénétration & la sagacité de M. GALIFFE suffisoient à tout. Il avoit sans cesse les oreilles & les yeux ouverts sur ses obligations, & quoique d'un caractère naturellement bon & humain, il n'avoit point d'indulgence pour des fautes ou des forfaits, qui troubloient l'ordre public & le repos de la Société. Quoi que fort occupé, il trouvoit encore le tems de lire & de méditer ; ce qui lui faisoit, me disoit-il, préférer l'emploi de Lieutenant à celui de Syndic, parce que le premier lui laissoit

plus de loisir & de liberté dans la matinée, pour lire de bons livres dans tous les genres. Il se permettoit même quelquefois, pour se délasser d'occupations plus sérieuses, de lire des Pièces de Théâtre, quoi qu'il regardat l'établissement d'une Comédie à Genève come dangereux; mais il n'en estimoit pas moins des Tragédies & des Comédies, où les bienséances sont observées, & qui peuvent perfectioner le gout & même les mœurs, telles que sont CINNA, POLIEUCTE, ATHALIE, ESTHER, & plusieurs Comédies de nos bons Auteurs modernes. S'il m'est permis d'ajouter ici mon opinion, qui n'est d'aucun poids, je pense qu'il vaut mieux s'entretenir de l'*Avarice*, du *Joueur*, du *Glorieux*, que du *Droit Négatif* (*), des *Emprisonemens* &c.

Il ne me reste plus que quelques traits pour terminer cette ébauche; on en trouvera plusieurs autres dans le portrait en grand, qu'une main plus habile que la mienne vient de tracer avec un pinceau fin & délicat.

M. GALIFFE le Père, qui avoit été Au-

(*) Le *Droit Négatif* est celui que le M. Petit Conseil prétend avoir de rejeter les propositions qui ne lui paroissent ni justes ni convenables.

diteur, laissa à son Fils une Succession assez considérable, mais il la diminua, en réduisant au quatre pour cent d'intérêt, sans qu'on le lui demanda, tous les Billets & toutes les Obligations qu'il trouva être au cinq, & ne faisant jamais personne de vendre pour lui payer ce qui lui étoit dû par hypothèque sur des fonds. Il croioit que ce qui est rigoureusement juste, n'est pas toujours équitable. Il me disoit à ce sujet, qu'on est quelquefois obligé de *depen er* en négligences ; j'ajoute en libéralités & en aumones (car M. GALIFFE étoit charitable) si c'est *d penser* que de jouir de la délicieuse satisfaction de faire du bien.

Aussi a-t-il été généralement regretté, & presque tous les Citoyens assistèrent à son convoi funebre & témoignèrent le regret qu'ils avoient d'une perte difficile à réparer. On y fut d'autant plus sensible, qu'on avoit perdu depuis peu M. François Jean TURRETTIN, Premier Syndic, Magistrat respectable par sa conduite, par les services qu'il avoit rendus à l'Etat, & qui réunissoit ainsi que M. GALIFFE les qualités de l'Home, du Citoyen, & du Magistrat. Il a été remplacé dignement par M. son Fils,



L E T T R E

*Ecrite de Genève, à l'ocasion de quelques
Pièces de M. DE VOLTAIRE.*

M. DE VOLTAIRE ayant quité depuis deux ans la maison qu'il avoit dans nôtre Territoire, pour se retirer dans sa Terre de Fernex, au Pays de Gex, a publié successivement une vingtaine de petites Brochures, tantôt en forme de Lettres, tantôt en Dialogues, moitié sérieux, moitié burlesque, où il a mis toutes ses objections, toutes ses railleries ordinaires sur l'Ecriture Sainte. sur les Miracles, sur les Eclésiastiques : Satirisant en passant diverses personnes, & déchirant surtout de la façon la plus grossière M. NLEDHAM, Anglois, Catholique Romain, Naturaliste, Antiquaire, le meilleur home du monde, parce qu'étant alors à Genève, il avoit réfuté quelqu'une des Brochures dont on vient de parler.

Non content d'avoir semé ces Brochures une à une, il les a recueillies dans une seconde Edition, en y ajoutant de nouvelles notes, & ramassant à la fin toutes

les objections de M. J. J. ROUSSEAU sur les Miracles de l'Évangile, sans avoir égard aux bones Réponses qu'on y a faites, ou plutôt en jettant du ridicule sur ceux qui les ont faites.

Il a aussi voulu se mêler de nos dissensions civiles, entr'autres par une Brochure Intitulée *Idées Républicaines*, qui contient de bones & de mauvaises choses, avec plusieurs Remarques dédaigneuses & piquantes contre M. J. J. ROUSSEAU.

La 3^{me} Edition des Lettres critiques d'un Voyageur Anglois, sur l'article Genève du Dictionnaire Encyclopédique, en deux Volumes, qui parut ici au mois de Mai dernier, a tellement ému sa bile, qu'il s'en est vengé par une Pièce intitulée, *Lettre curieuse de ROBERT COVELLE célèbre Citoyen de Genève, à la louange de M. VERNET, Professeur en Théologie de la même Ville.* 14 pages 8vo chez BROCARD à Dijon.

Cette Pièce est dans le même gout que les précédentes; vrai Dialogue de taverne, fades boufoneries, grossières invectives contre le Livre & contre l'Auteur.

Il y a sept ans que M. VERNET fut déjà l'objet d'un pareil Libelle, sorti non de la main de M. DE VOLTAIRE, mais de son Ecole. On avançoit contre lui qua-

tre acufations fur des faits mal raportés & envénimés ; il les détruiſit toutes avec la plus grande évidence , par une ſuite de Pièces & de Lettres originales , miſes ſous les yeux des Comiſſaires , qu'il demanda tant du M. Conſeil que du V. Conſiſtoire & de la V. Compagnie , & par une *Lettre* explicative , adreſſée à M. le *Prémier Syndic* , qui fut lue dans ces trois Corps , leſquels donèrent à M. VERNET les plus grands témoignages de ſatiſfaction ſur ſon Apologie , & d'approbation ſur ſa conduite.

M. DE VOLTAIRE ſe prévalant aujourd'hui de ce que M. VERNET , par eſprit pacifique , ne fit pas imprimer cette Apologie , a cru pouvoir réchauffer une de ces quatre acufations , & la fortifier même par des Fragmens de Lettres que M. VERNET lui avoit autrefois écrites. C'eſt uniquement ſur ces morceaux de Lettres & ſur les fauſſes conféquences qu'il en tire , que M. VERNET a cru devoir ſe défendre , mépriſant tout ce qui n'eſt qu'invectives. Il ſ'y eſt pris par la même voie qu'en 1760 , c'eſt à dire en donnant aux mêmes trois Corps une information munie de Pièces & de Citations vérifiées par des Comiſſaires ; d'où il apert que l'on abuſe de ſes Lettres , ſoit en cachant ce qui y a donné lieu , ſoit en les tronquant , ſoit en ſupri-

mant leur date, soit en les détournant de leur véritable objet, & cela d'une façon tout à fait sophistique & maligne, enforte que la conclusion qu'il en tire est absolument fautive. Il a produit de son côté toutes les Lettres de M. DE VOLTAIRE par où l'on voit que c'étoit celui-ci qui demandoit les petits services littéraires que M. VERNET lui a rendus avec un pailait désintéressement, & par pure honnêteté, come M. DE VOLTAIRE le reconnoissoit alois, en lui donant dans toutes ces Lettres de grands témoignages d'estime. M. VERNET ne se mêla de la petite Edition de *l'Essai sur l'Histoire Universelle*, faite ici par le Sr. Claude PHILIBERT, qu'à la prière de M. DE VOLTAIRE lui même, qui lui écrivit pour cela de Colmar le 8. Février 1754. afin de rendre cette Edition moins défectueuse que celle qu'avoit imprimée le Sr. NEAULME à la Haye. Et il pouvoit le faire sans scrupule, puis qu'il ne s'agissoit que de six Siècles de l'Histoire du moyen âge, depuis CHARLEMAGNE, où il n'y avoit rien qui blessât ni le Christianisme ni la Réformation : Au contraire, c'étoit un ouvrage propre à faire sentir le besoin d'une Réforme dans l'Eglise ; au lieu qu'en étendant cet Ouvrage dans la suite M. DE VOLTAIRE a mis quantité de choses répréhensibles.

Quand M. de VOLTAIRE pensa à s'approcher de Genève, M. VERNET crut devoir lui écrire le 8 Février 1755 au Château de Prangins en Suisse, où il passoit l'hiver. Ce fut une Lettre raisonnée, pour l'exhorter à garder beaucoup de circonspection sur les matières de Religion, tant dans le discours que dans ses écrits, s'il vouloit être vu de bon œil de tout le monde. M. de VOLTAIRE répondit de la manière la plus obligeante & en même tems la plus propre à dissiper les allarmes que l'on prenoit de sa venue.

Cependant, après s'être insinué par divers moyens attrayans, après s'être trop accrédité, il ne tarda pas d'abuser de nos presses & de celles du voisinage, pour publier successivement divers ouvrages plus ou moins dangereux en éludant les Réglemens de nôtre Librairie. M. VERNET a qui il témoigna toujours beaucoup de politesse, mais nulle confiance, cessa de le voir, & ne lui cacha pas qu'il se croyoit obligé de le réfuter. Il comença par une *Lettre à M. FORMEY*, mise dans la *nouvelle Bibliothèque Germanique* en 1757, où il examine un Chapitre de l'Essai sur l'histoire Universelle intitulé *Genève & Calvin*, & montre que ce Chapitre est plein d'erreurs. Puis est venu le Livre des *Lettres critiques*, qui com-

bat bien fortement M. d'ALEMBERT & tous les efforts de la Société Poetico Philosophique, en s'en tenant pourtant à réfuter les écrits, sans blesser la personne des Ecrivains; mais M. de VOLTAIRE prend avec lui une méthode différente; au lieu de lui opposer une critique raisonnée, il s'en tient à des injures contre son livre, & à un Libelle difamatoire contre sa personne.

Cette seconde tentative n'a pas mieux réussi que la première; M. VERNET ayant pleinement édifié les trois Corps dont j'ai parlé, en a remporté le jugement le plus avantageux; & come il laisse lire son *Mémoire* à qui le souhaite, la voix publique se joint au jugement que les Supérieurs en ont porté. J'ajouterai, come étant de ceux qui ont lu ce *Mémoire*, que le ton en est aussi décent & aussi modéré que le fond en est solide. Il finit par cette réflexion que j'ai pu en extraire : „ On ne pouvoit
 „ faire plus d'honneur à mon Livre ni en
 „ mieux reconoitre la solidité, qu'en l'ata-
 „ quant de cette façon; & les Philosophistes
 „ ne sauroient faire plus de tort à leur cause,
 „ ni mieux montrer combien nos princi-
 „ pes sont meilleurs que les leurs, qu'en
 „ se permettant d'indignes procédés; dont
 „ les nôtres nous éloignent.



L I V R E S N O U V E A U X.

PRINCIPES *du Droit de la Nature & des Gens*, par J. J. BURLAMAQUI, avec la *juite du Droit de la Nature*, qui n'avoit point encore paru : *Le tout considérablement augmenté* par M. le Professeur DE FELICE. Yverdon 1766.

UNE personne instruite & laborieuse peut tenir lieu quelquefois d'une Académie entière : M. DE FELICE, après avoir donné dans différens Ouvrages des preuves de ses Connoissances dans la Philosophie, la Physique, les Mathématiques &c fait voir dans les Notes de celui que nous annonçons, qu'il n'ignore pas la Jurisprudence naturelle : Il marque beaucoup de gout & de justesse d'esprit, & sur-tout une vaste érudition. Il a puisé dans les meilleures sources, & il a soin de les citer dès l'entrée de cet Ouvrage, qui sera lu avec plaisir de tous ceux qui préfèrent la solidité du raisonnement au brillant de l'élocution. Nous rapporterons ici une Lettre que l'Editeur adresse à M. FORMEY, qui pourra donner une idée de sa façon de penser.

Il n'est point de moyen plus propre, dit M. DE FELICE, à disposer un Peuple à la vertu que l'éducation : Cependant la plupart des Législateurs n'ont pas donné à cet important objet toute l'attention qu'il mérite. LYCURGUE est pour ainsi dire le seul qui l'ait pris en considération, & encore a-t-il manqué son but en prescrivant une éducation trop dure.

La Législation forme les mœurs générales; & si l'on remarque dans un pays quelques coutumes qui ne soient pas liées aux Loix présentes, on entrevoit leur origine dans les Statuts anciens, qui sont aujourd'hui négligés ou même abolis.

On l'a dit avant moi, c'est aux Législateurs primitifs que doit être attribué ce qui constitue le fond du caractère d'un Peuple : Ce qui n'empêche pas qu'il ne s'y glisse de tems en tems quelques opinions étrangères, & des coutumes, qui apportées d'ailleurs, s'y établissent. On voit encore par le relachement des corps de Magistrature, s'introduire des usages qui s'écartent des Loix & qui même quelquefois les contrarient.

Quels reproches ne doivent donc pas se faire ceux, qui préposés au maintien des Loix, ne veillent pas à leur observation, & ceux qui chargés de l'administration publique ne changent pas quelques unes des

anciennes Loix, lorsque le changement des circonstances l'exige.

Veulent ils se mettre à couvert les uns & les autres de pareils reproches? Qu'ils travaillent à corriger & à perfectionner l'éducation nationale: Alors on verra les anciennes mœurs se maintenir & même s'améliorer. Pour accréditer un nouveau système d'apercevoir & de juger, il suffit de l'enseigner dans les Ecoles. L'esprit de la jeunesse est susceptible de toutes les impressions; & dès que l'éducation sera sous l'inspection du Gouvernement, l'Etat sera fixe, & les Loix invariables. Tout marchera ensemble & du même pas.

Indépendamment de toute hypothèse, l'éducation est la base la plus solide du bonheur. Des soins bien entendus sont capables de déraciner les vices qu'on appelle de tempéramment, ou du moins de les corriger assez pour les rendre supportables; mais le tems de l'entreprendre est décisif.

Est-ce là cependant les attentions qu'on a pour les jeunes gens? Nous les laissons dans un Collège une dizaine d'années, pour y apprendre, dit-on, le Latin, l'Eloquence, la Géographie, l'Histoire, le Calcul, &c. La seule raison dont on étaye cet usage très pernicieux à la Société Ci-

vile , c'est , dit-on , qu'il faut occuper la jeunesse , & la dérober à l'esprit de dissipation. Le principe est vrai sans doute ; le désœuvrement & la dissipation sont très funestes ; mais pour en garantir la jeunesse , ne conoit-on que ce jargon de latin , ce catalogue très ennuyant de mots , qu'on appelle Géographie , ce fatras de préceptes stériles , qu'on nomme Eloquence , ces dates entassées , qui sont décorées du nom d'Histoire ? Ne comprend-t-on pas , que des études si mal dirigées étouffent le génie de la jeunesse , lui font perdre le seul tems propre à lui former le caractère , & l'empêchent de s'appliquer à des études , qui influent directement sur le bonheur de la Société ?

Si l'on me demande , quelle est donc l'Étude que je crois la plus convenable à la jeunesse , & la plus propre à procurer l'utilité générale & particulière ; je répondrai avec HORACE ,

Quid deceat , quid non , quo virtus , quo ferat error.

On dit que la conception n'est pas assez ouverte dans ce premier âge de la vie , pour comprendre les conséquences du bien & du mal ; & que les enfans ne sont capables que de routine. Mais si cela est ,

pourquoi ne travaille-t-on pas de bonne heure à profiter de la disposition qu'ils ont à contracter les habitudes? L'habitude n'est-elle pas le plus excellent de tous les Docteurs de l'humanité? Le raisonnement a-t-il quelque part dans les leçons de Latin, d'Arithmétique, de Géographie, d'Eloquence, de Danse, de Dessin, d'Ecriture, de Musique, &c. qu'on fait prendre à la jeunesse? Ne fait elle pas toutes ces leçons par habitude? Or pourquoi ne formeroit on pas chez eux les habitudes à la vertu, & ne déracineroit on pas celles qui les entraînent au vice? Que celui qui n'est occupé que de soi, soit contraint de faire tout pour les autres: Que l'on oblige le glorieux & l'opiniâtre à céder toujours, & qu'il soit récompensé quand il le fera de bonne grace; que le menteur & le traître, soient l'opprobre & le jouet de la petite République, qu'on les force de révéler leur honte publiquement, qu'ils soient applaudis lorsqu'ils parleront & qu'ils agiront avec candeur; que l'on condamne le vindicatif à pardonner, & à rendre des services à celui qui l'aura choqué; que le fainéant soit privé des plaisirs dont on jouit sans travail; que l'intéressé done toujours; que le prodigue soit sans ressources

& manque de tout, fans qu'on en ait pitié. Le tems amènera des changemens fenfib'les.

Mais coment ofe t-on dire que la jeuneffe n'a pas aff z de conception pour comprendre les conféquences du bien & du mal, & que les enfans ne font capables que de routine? Ceux qui parlent de cette manière entendent ils bien ce qu'ils difent? Ont ils bien réfléchi férieufement fur les principes de la Morale ou du Droit Naturel? Est ce d'après un examen approfondi de la nature de l'home & de fes forces; est ce de leur comparaiſon avec les maximes de la Morale qu'ils décident? Je ne ſaurois me le perfuader, parce qu'un pareil examen devoit produire des conféquences entièrement opofées.

En éfet, aurons-nous bien de la peine à faire comprendre à un enfant, que tout Etre raifonnable & libre eft comptable de ce qu'il fait; que par la nature, tous les homes font égaux; qu'entre les égaux les obligations font réciproques; que perſonne ne doit faire aux autres ce qu'il ne voudroit pas qu'ils lui fiſſent; que chacun a droit de jouir de tous les dons que la nature lui a faits; que chacun peut s'approprier ce qui n'eſt à perſonne; qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient; que

chacun peut user de toute sa liberté, quand il n'est entré dans aucun engagement qui puisse la restreindre ; que tout bienfait oblige à la gratitude ; que tout supérieur a droit à la soumission de la part de son inférieur ; que la volonté de celui qui m'a créé, doit être ma règle, &c? Ces vérités & plusieurs autres semblables sont des vérités de sentiment, qui font sur l'esprit des enfans une impression même plus forte, que les axiomes des Mathématiques dont l'évidence est simplement aperçue de tous ceux qui entendent les termes, tandis qu'à l'évidence des principes de la Morale, se joint le sentiment de l'intérêt que nous avons à leur observation. Oui, la conscience parle à la jeunesse plus clairement & plus sûrement qu'aux homes faits, qui en ont laissé étoufer les principes par les passions ou les préjugés. Ils sentent, & il n'y a point ici d'équivoque, qu'ils ont mal fait dans toutes les occasions où la voix de la conscience leur dit que si quelque autre en eût fait autant, ils l'auroient trouvé mauvais.

Qui le croiroit cependant ? Ce sont pour l'ordinaire ces vérités si intéressantes, qu'on examine très légèrement, & auxquelles on ne donne que très peu d'attention. » La

» Philosophie, dit fort ingénieusement M.
 » DE FONTENELLE, n'a affaire qu'aux ho-
 » mes & nullement au reste de l'Univers.
 » Mais parce qu'elle les incomoderoit, si
 » elle se mêloit de leurs affaires & si elle
 » demeurait auprès d'eux à régler leurs
 » passions, ils l'ont envoyée dans le Ciel
 » arranger les Planètes & en mesurer les
 » mouvemens; ou bien ils la promènent
 » sur la terre, pour lui faire examiner tout
 » ce qu'ils voient. Enfin ils l'occupent
 » toujours le plus loin d'eux qu'il leur est
 » possible (*).

Faut il donc s'étonner qu'il y ait même
 parmi ceux qui sont destinés à tenir quel-
 que rang dans le monde, soit par leur
 naissance, soit par leurs talens, des homes si
 stupides, qu'ils paroissent avoir à peine quel-
 que idée de la nature & des perfections
 adorables de l'Être suprême? Mais surtout
 combien n'y en a-t il pas qui négligeant
 de s'informer de bone foi de sa volonté,
 ne font pas les efforts, dont ils sont ca-
 pables pour la remplir? Plusieurs ainsi vi-
 vent dans l'indifférence à l'égard de la dis-
 tinction immuable & essentielle qu'il y a
 entre le bien & le mal; ils ne sentent

(*) Dialogues des morts anciens avec les
 modernes. P. I. Dial. IV.

point assez l'obligation indispensable où ils sont de faire ce qui est bien , & d'éviter ce qui est mal : Ils ne réfléchissent pas sérieusement sur la grandeur des récompenses & des peines attachées à la vertu & au vice , déjà dans cette vie , mais particulièrement dans la vie à venir. C'est sans doute cette même cause qui fait que l'on trouve , suivant le récit des Voyageurs , des Nations entières qui ne paroissent avoir presque aucune idée de Dieu , ou qui n'en ont que des idées basses & obscures ; qui n'ayant qu'une connoissance très superficielle des devoirs de la Morale , croupissent dans une crasse ignorance sur la vie à venir.

On auroit tort d'en conclure , que Dieu s'est laissé parmi eux entièrement sans témoignage , ou qu'il ait créé certains êtres raisonnables dans l'incapacité de discerner le bien d'avec le mal , ou qu'il y ait eû ni Siècle ni Nation où les homes aient pu croire distinctement & généralement leur anéantissement après la mort. Tout ce qu'on en peut conclure , c'est qu'il y a des gens qui , plongés dans une stupide ignorance , ferment l'oreille à la voix de la raison ; & qui semblables aux bêtes brutes , sont uniquement attachés aux choses sensibles , ne s'élèvent jamais au dessus des ob-

jets terrestres , & ne s'occupent que de leur intérêt temporel (*).

Mais plut à Dieu, MONSIEUR, que cette stupidité ne put être reprochée qu'aux barbares du nouveau monde ! Il y a tout lieu de craindre, que dans les Nations même les plus policées, ce reproche ne tombe sur un grand nombre de gens entièrement abandonnés à eux-mêmes, & laissés sans instruction particulière. En éfet, parcourons les Villes de ces Nations ; examinons les instructions qu'on y donne à la jeunesse. Nous y trouverons bien des Maitres de Latin, d'Arithmétique, de Géographie, d'Ecriture & d'autres semblables instructions, qui ont pour objet l'intérêt temporel : Mais nous aurons bien de la peine, & il faudroit courir bien des Villes, avant que de trouver un home destiné à y instruire la jeunesse dans les devoirs les plus sacrés, qui seuls peuvent former la Créature, l'Home, & le Citoyen. CICERON nous donne une description élégante de cette source de corruption.

„ Si en entrant dans le monde, dit-il,
„ nous pouvions conoitre à fonds la na-

(*) *Multis signis natura declarat quid velit ...
Obsurdescimus tamen, nescio quomodo, nec audimus.
Cic. de Amicitia.*

7 ture & la voir à découvert, nous n'au-
 22 rions pas besoin de Maitres pour nous
 22 apprendre nôtre devoir. Mais la nature
 22 n nous donne que quelques foibles étin-
 22 celles de raison, qui s'éteignent bien-
 22 tôt à force de vices & d'erreurs, telle-
 22 ment que la lumière demeure cachée.
 22 Dès le moment que nous entrons dans
 22 le monde, nous devenons le jouet des
 22 mauvais habitudes, & de toutes for-
 22 tes d'opinions erronées, de sorte que
 22 l'on dirait que nous avons sucé l'erreur
 22 avec le lait des nourrices. Au sortir de-
 22 la, revenus dans la Maison paternelle,
 22 & mis entre les mains de nos Précep-
 22 teurs, ils nous remplissent tellement l'es-
 22 prit d'erreurs de toutes les espèces, que
 22 la fausseté l'emporte sur la vérité, &
 22 que la nature elle-même se trouve trop
 22 foible contre des opinions enracinées.
 22 Le Commerce du monde enfin, & l'é-
 22 xemple de la multitude, qui est ordi-
 22 nairement pour le vice, achèvent de
 22 tout gâter. C'est alors que l'erreur
 22 s'empare entièrement de nous, & que
 22 nous nous révoltons, si je puis m'ex-
 22 primer ainsi, contre la nature elle mê-
 22 me". (*) A peine trouvera t on ailleurs

(*) *Tajant. Lib. II*

une peinture plus naïve de la corruption qui règne aujourd'hui.

Ce n'est donc que par une éducation sage & raisonnable que nous pouvons espérer de former les homes à la vertu ; ce n'est que par des instructions sensées & données à tems qu'on peut imprimer dans l'esprit & dans le cœur de la jeunesse une idée claire de Dieu, de ses perfections & de sa volonté, come vous l'avez démontré, MONSIEUR, avec tant de force & d'élégance, dans votre Discours sur l'éducation, couronné par une Société littéraire dont le zèle pour le bonheur de l'humanité égale les lumières. La jeunesse aura par là toujours devant les yeux les devoirs qu'elle doit remplir, devoirs dont personne ne sauroit prétexter l'ignoiance.

Je fais que tout le monde n'est pas né pour les sciences spéculatives, moins encore pour y exceller : Mais lorsqu'il s'agit de la science des mœurs, il n'y a personne qui puisse avec raison s'excuser sur le manque de génie & de facultés. „ Ne peux
 „ tu, disoit un Empereur Philosophe, ne
 „ peux tu te rendre recommandable & te
 „ faire admirer par ton esprit ? à la bone
 „ heure. Mais il y a plusieurs autres choses sur lesquelles tu ne saurois dire : Je
 „ ne suis pas propre à cela. Fais donc

„ paroître ce qui dépend entièrement de
 „ toi : La sincérité, la gravité, la douceur,
 „ la patience dans le travail, la haine des
 „ voluptés ; fois content de ta condition ;
 „ aies besoin de peu ; fuis le luxe , la ba-
 „ gatelle , & les vains discours ; aies l'a-
 „ me saine , libre & grande. Ne vois tu
 „ pas que pouvant t'élever par tant de
 „ vertus , fans avoir aucun prétexte d'incapacité naturelle , tu demeures pourtant
 „ dans la bassesse , parce que tu le veux ? ...
 „ Souviens toi toujours que tout le bon-
 „ heur de cette vie dépend de très peu
 „ de chose. Parce que tu désespères de
 „ pouvoir jamais être un grand Dialecti-
 „ cien , ou un grand Physicien , renonce-
 „ ras tu à être libre , sociable , & soumis
 „ aux ordres de Dieu ?

Nous avons depuis plus d'un Siècle di-
 vers excellens ouvrages , qui aident à pro-
 mener , pour ainsi dire , nôtre raison dans
 le développement des différens devoirs de
 l'homme & qui exposent avec beaucoup de
 force & de netteté les principes du Droit
 Naturel ; mais si l'on veut avoir égard à
 la précision , à l'ordre , à la méthode , à la
 clarté , on tirera sûrement de la foule , les
 Principes du Droit Naturel de M. BURLA-
 MAQUI , Professeur à Genève. Ce livre
 est clair sans être prolix , précis sans être

defectueux, & simple dans toute la force du raisonnement. Mais on regrettoit avec raison que l'Auteur n'eut pas achevé son ouvrage; parce que n'ayant donné que les Principes généraux du Droit Naturel, il laissoit encore à souhaiter l'application de ces Principes aux différens devoirs de l'homme à l'égard de Dieu, à l'égard de soi même, & à l'égard des autres hommes; application qui dans bien des cas est difficile à faire.

Il y a quelque tems que le MS. de l'Auteur, qui contient cette importante suite, est tombé entre mes mains. Mais come c'est celui là même dont M. BURLAMAQUI se servoit pour faire ses leçons, il est tort abrégé & n'est nullement assorti au reste de l'ouvrage.

Perfuadé de l'utilité dont pouvoit être à la jeunesse que j'instruis, cette continuation, je m'étois presque déterminé de la mettre sous presse telle que je l'avois reçue; mais après mure délibération, j'ai pensé qu'il convenoit de remplir moi même ce MS. en suivant les principes généraux de l'Auteur. J'ai senti le risque auquel je m'exposois en mettant mes observations à coté de cet excellent ouvrage; mais le desir de me rendre utile à mes Disciples l'a emporté; & il m'a paru que je leur rendrois service en accompagnant l'original

des principales remarques que j'y ai faites, pendant plusieurs années que je l'ai expliqué. Voici donc, MONSIEUR, ce que j'ai fait dans cette nouvelle édition du Droit de la Nature & des Gens de BURLAMAQUI, que j'ai l'honneur de vous présenter.

La conoissance de la façon de penser des Anciens & des Modernes sur les Loix naturelles & leurs différens système de Morale est très utile à la jeunesse ; l'érudition qu'elle lui donne peut lui inspirer du gout pour la lecture de leurs ouvrages, lorsqu'après avoir fini les premières institutions élémentaires, elle souhaite de consulter les sources, pour y puiser des conoissances plus approfondies & mieux développées des règles qu'elle doit avoir devant les yeux toute sa vie. Dans ce but j'ai comencé par donner une Histoire abrégée des principaux Auteurs Anciens & Modernes, avec un petit détail de leurs systèmes. La conoissance des meilleurs Auteurs sur une matière me paroît d'une utilité très considérable pour la jeunesse, qui possède quelquefois passablement une science, sans en conoitre les véritables sources, & même souvent en ignorant les Auteurs les plus comuns.

En lisant les écrits de BURLAMAQUI, j'ai rencontré plusieurs idées qui n'étoient

pas conformes aux miennes: J'ai cru ne devoir pas les passer, sans mettre sous les yeux des lecteurs ce que j'y ai trouvé à redire. Quelques articles m'ont semblé susceptibles d'un plus grand développement: Je l'ai fait. Enfin, lorsqu'il s'est agi de maximes propres à former le cœur des jeunes gens, j'ai cru ne pouvoir jamais m'étendre assez, vû que mon dessein étoit de leur fournir un Cours complet de Droit Naturel, propre à les former à la vertu. On trouvera peut être quelques unes de mes remarques difuses; j'aurois pu aisément les abréger, & doner par là matière de réfléchir. Mais conoissant par expérience la paresse des jeunes gens, j'ai cru devoir leur montrer la manière dont ils doivent s'y prendre. Car avant de prétendre que la jeunesse pense par elle même, il faut lui faire bien comprendre les principes qui doivent la guider dans ses pensées. Sans cela il est fort à craindre qu'elle ne s'écarte du vrai. Ainsi le Droit de la Guerre & de la Paix, est un ouvrage qui donne à penser: Mais suivant moi, c'est précisément une des raisons pour en défendre la lecture à un jeune homme, & pour ne pas le mettre au rang des livres élémentaires. Quelquefois ses raisonnemens ne sont ni assez apuiés, ni suffisamment développés: Et

tandis

tandis que PUFFENDORFF pèche par un excès de longueur, GROTIUS en certains endroits pèche par un excès de précision. Mais ce défaut, si c'en est un, beaucoup plus aisé à supporter que le premier, est quelquefois une perfection pour un lecteur éclairé, qu'il instruit par les choses qu'il lui présente, & qui l'engage à travailler de lui même sur ce qu'il n'a fait que de lui indiquer. Mais ce seroit trop attendre de la jeunesse, & la conoitre fort peu, que de prétendre que son premier coup d'essai dans les sciences soit un vrai coup de Maître.

Le Chapitre VI de la 2me. Partie des principes du Droit Naturel, intitulé, du Droit des Gens, m'a semblé entièrement déplacé, n'ayant aucune liaison avec les Chapitres précédens, ni avec ceux qui le suivent, mais appartenant proprement au Droit des Gens: Je l'ai retranché; & comme dans le premier Chapitre du Droit des Gens, intitulé, *Quelques réflexions générales & préliminaires qui servent d'Introduction à cette première partie & aux suivantes*, l'Auteur répète presque tout ce qui se trouve dans ce Chapitre VI supprimé, j'ai refondu ces deux Chapitres ensemble, en conservant ce qui ne se trouvoit pas répété dans les deux Chapitres, & retran-

chant toutes les répétitions. Je me suis d'autant plus déterminé à supprimer ce Chapitre, que d'abord je n'ai trouvé d'autre raison qui eut engagé BURLAMAQUI à traiter dans l'endroit marqué du Droit des Gens, si ce n'est parce que PUFFENDORFF, qui a été presque toujours son guide, en a traité aussi dans le même endroit ; & que d'ailleurs les idées de l'Auteur sur le Droit des Gens ayant besoin d'être en partie rectifiées, en partie mieux développées, je n'ai pas trouvé à propos d'en parler dans le milieu du Droit Naturel.

Le second Ouvrage de BURLAMAQUI est intitulé, Principes du Droit Politique. J'ai trouvé que ce titre ne lui convenoit point. On appelle aujourd'hui Droit Politique cette science qui contient la connoissance des moyens les plus propres pour rendre un Etat formidable & ses Citoyens heureux ; ou pour dire la même chose en d'autres termes : C'est l'art de gouverner un Etat & de diriger les affaires publiques. Et le Droit des Gens est la science du Droit qui a lieu entre les Nations ou les Etats, & qui traite des obligations relatives à ce Droit.

„ En effet, dit BURLAMAQUI lui même, du
 „ moment que les Etats sont formés, ils
 „ acquièrent en quelque manière des pro-

priétés personnelles & on peut en conséquence leur attribuer les mêmes droits & les mêmes obligations que l'on attribue aux particuliers, considérés comme Membres de la Société humaine. Et il est bien évident, que si la raison impose aux particuliers certains devoirs les uns envers les autres, elle prescrit aussi ces mêmes règles de conduite aux Nations, qui ne sont que des composés d'hommes, dans les affaires qu'elles peuvent avoir les unes avec les autres. On peut donc appliquer aux Peuples & aux Nations toutes les maximes du Droit Naturel.... Et la même Loi qui s'appelle Naturelle, lorsqu'on parle des particuliers, s'appelle Droit des Gens ou Droit des Nations, lorsqu'on en fait l'application aux hommes considérés comme formant ces différens Corps que l'on nomme Etats ou Nations (*). Or c'est cette même application de la Loi Naturelle aux différens Corps Politiques ou Sociétés qui fait le sujet de l'ouvrage que BURLAMAQUI appelle Droit Politique & que j'ai changé en celui de Droit des Gens.

J'ai cru devoir m'écarter de la coutume

(*) Droit Politique Ch. I. § 5 des éditions précédentes.

ordinaire de placer les notes aux bas des pages. Comme mon but par ces remarques a été de rendre l'ouvrage complet dans son genre, il étoit nécessaire qu'elles fussent lues. Or les remarques au bas des pages rompent trop le fil de la lecture. Ajoutez à cela que la petitesse du caractère dont on les exécute ordinairement, rebutte le commun des lecteurs, & surtout la jeunesse paresseuse. Je les ai donc insérées dans le texte, en les séparant simplement par des mains, qui les renferment, & me suis servi du même caractère que celui du texte, en tachant autant qu'il m'a été possible, de faire suivre les remarques au texte de manière que la lecture ne soit point coupée &c.

L'ABEILLE, ou *Recueil de Philosophie, de Littérature & d'Histoire.* A la Haie, avec cette Epigraphe :

Floriferis ut Apes in sylvis omnia libant. . .
Omnia nos.

LUCRECE.

Les diverses pièces qui composent ce volume sont puisées dans les meilleures sources. L'Editeur a mis à contribution une prodigieuse quantité d'Auteurs; souvent

dans une page on y retrouve les pensées d'une foule d'Ecrivains, mais ces pensées sont liées avec tant d'art, qu'on croit lire pour la première fois les différens morceaux inserés dans cette collection.

Les cinq premiers Chapitres de cet ouvrage sont relatifs aux Gens de Lettres; on en trouve ensuite plusieurs sur des objets d'œconomie politique. On y lit après cela d'excellens morceaux de Philosophie des plus savans Médecins sur les maladies lunaires & sur les influences de la Lune sur le corps humain. L'Auteur passe aux motifs des déférences acordées au Beau sexe; aux talens des Dames pour la Politique, les Affaires & le Gouvernement; à leur discrétion; à leurs talens pour l'éducation; à la Bravoure des Dames &c. Il raporte plusieurs Anecdotes héroïques & militaires du Beau Sexe. Les 11 derniers Chapitres traitent de sujets purement littéraires, d'une grande utilité pour les jeunes Littérateurs; mais afin d'éviter la longueur, nous nous bornerons à rendre compte des cinq premiers Chapitres, où l'Auteur traite de l'indigence ordinaire aux Gens de Lettres & en recherche la cause. Nous concluons par quelques traits héroïques & militaires du Beau-Sexe, recueillis dans les Chapitres 28 & 29.

On croit comunément, dit l'Auteur, que la Littérature est incompatible avec la fortune. Cette vieille opinion est un peu humiliante, car l'indigence ne laisse pas, quoi qu'on en dise, d'humilier. S'il faut en croire M. DE SENECE' (*), Auteur du Poème satirique intitulé: *Les Travaux d'APOLLON*.

Par un Arrêt célèbre & sur le bronze écrit,
Le Sort à la misere unit le bel esprit.
L'Histoire de nos jours & lesFastes antiques
Etaient à l'envi les malheurs poétiques.

HOMERE alloit, pour vivre, récitant ses vers de porte en porte. OVIDE, jeune, étoit fort amoureux; mais come il étoit encore plus pauvre, il donoit, au lieu d'argent, des vers à ses Maitresses. GUIL-

(*) Antoine BAUDERON DE SENECE', Seigneur de Condemines, étoit Fils, Petit-Fils & Arière Petit-Fils de trois Lieutenans Généraux au Bailliage & Siege Présidial du Maconois. Il entra en 1673 au service de MARIE THERESE, Femme de LOUIS XV Cette Princesse étant morte au bout de 10 ans, il fut reçu avec sa Famille chez la Duchesse d'ANGOULEME, seconde Femme de CHARLES DE VALOIS, Prince Légitimé. Il demeura auprès d'elle jusques en 1713 que la mort de la Duchesse l'engagea à retourner à Maçon, où il termina sa carrière dans un âge fort avancé.

LAUME COLLETET, sa Femme & son Fils aimoient beaucoup la Poësie, & en faisoient leur occupation : Leur indigence étoit telle, qu'en 1659 il falut quêter, pour faire enterrer GUILLAUME. La Fortune fut tout aussi contraire à FRANÇOIS COLLETET, qui eut encore la douleur de voir DESPREAUX insulter à sa misère, dans sa première Satire :

Tandis que COLLETET, croté jusqu'à l'échine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine,
Savant en ce métier, si cher aux beaux esprits,
Dont MONMAUR autrefois fit leçon à Paris.

„ La condition de Poëte, dit SCUDERI ;
„ n'a jamais été soupçonnée de prêter de
„ l'argent à usure. Les Poëtes se trouvent
„ même souvent dans une nudité aprochan-
„ te de celle qu'on voit dans la *Vertu*,
„ l'*Amour* & les *Graces*, dont ils sont les
„ Favoris. Des Pucelles, âgées de trois
„ ou quatre mille ans, donent à leur plus
„ fidèles serviteurs pour toute liqueur dé-
„ licieuse, de l'eau de la Fontaine d'Hipo-
„ crène. Ce malheur n'accompagne pas
seulement les Poëtes, il est, dit-on, encore ata-
ché à la brillante & très peu riche pro-
fession de Literateur. On cite XILANDER (*)

(*) Guillaume XILANDER né à Augsbourg en

& DU-RYER (*) qui vivement pressés par la faim , écrivoient uniquement pour vivre ; BAYLE, ce beau Génie , cet agréable Ecrivain , qui dénué des biens de la fortune étoit toujours à la merci des Libraires ; M. DES VALLE'ES , très savant en Hébreu , mais infiniment plus pauvre que savant & ordinairement si mal vêtu , „ qu'allant à „ l'Hotel de Guimené , pour y enseigner „ cette Langue à la Princesse , il s'y présen- „ toit avec un haut de chauffe tout déchiré ; ce qui donna lieu au Prince de dire „ plaisamment , que bientôt ce Savant mon- „ treroit a Mad. de GUIMENE' autre cho- „ se que de l'Hébreu. Un Savant en- „ core , sur qui la Fortune épuisa toutes ses rigueurs , fut le Président RANÇOMET , qui se vit obligé de servir de Correcteur dans l'Imprimerie des ETIENNES pour pouvoir vivre. Sa vie entiere fut come une chaîne de malheurs continuels. Sa Fille mourut de misere sur un fumier ; son Fils périt par la main du bourreau ; sa Femme fut écrasée d'un coup de tonnerre , & lui même , mis en prison par ordre du Cardinal

15 2; & mort Professeur en Grec à Heidelberg en 1556.

*) Pierre DU RYER , l'un des quarante de l'Académie Française , mort à Paris en 1658 âgé de 58 ans.

de Lorraine, termina une vie si affligeante, en se mettant une plaque de marbre sur le ventre après avoir mangé un pâté (*).

On rapporte encore mille preuves de l'indigence des Literateurs; mais que conclure de cette foule d'exemples? Que la Littérature & la Fortune sont incompatibles? Fausse & stupide conséquence. Quelle est la condition, quel est l'état, quel est le rang où l'on ne voie habituellement de siecle en siecle des marques sensibles de l'indigence & des revers de la Fortune?

D'ailleurs, s'il y a eu des Literateurs indigens, c'est que la plupart n'ont point voulu des faveurs de la Fortune aux conditions avilissantes qu'elle impose à ceux qu'elle protège. PATRU ne vouloit se charger que de Causes rares, brillantes, dignes de son génie & d'un infailible succès. Quelques autres, pratiquant à la rigueur le conseil de ROUSSEAU, passent la moitié de leur vie à composer un ouvrage & l'autre moitié à le corriger: Comme ils travaillent pour la Postérité, ils seroient trop injustes d'exiger de leurs Contemporains la récompense d'un travail destiné à leurs Descendans.

* D'autres disent que ce fut en mangeant du Bœuf crud, qu'il eut par le moyen de ses Gardes,

Il faut convenir aussi, que ceux qui se livrent uniquement à l'Étude sont portés à négliger toute autre chose, par l'espèce d'enchantement où ils vivent & qui les amuse jusqu'à la fin. Le monde les ennuie & ils s'y produisent peu. Quel intérêt pourroient ils prendre aux petitesesses, aux folies & aux noirceurs, qui s'y passent? Un vrai Littérateur, qu'a-t-il à faire de ces tas d'insensés, digne ornement de nos Cercles, de ces petits MECENES, qui avilissent plus les talens, qu'ils protègent par air, qu'ils n'honorent les Gens de Lettres, assez laches ou assez malheureux pour ramper devant ces êtres ridicules? Homes instruits, que vous importe le fastueux étalage de ces riches Automates, qui voudroient que l'esprit fut constamment subordonné à l'opulence, à l'éclat des titres, & à l'éminence des rangs? Il est sans doute encore quelques Grands, qui conoissent les Arts, qui cultivent les Lettres, qui aiment les Sciences; ce sont ceux là que les Artistes, les Gens de Lettres, les Savans peuvent, sans s'avilir, fréquenter assiduellement, non parce qu'ils sont grands, accrédités, puissans, mais parce qu'ils possèdent des qualités infiniment supérieures à leur grandeur, à leur puissance, à l'autorité; le talent de penser & celui de connoître le prix du vrai mérite.

Il est vrai que cet invincible dégoût que les Gens de Lettres ont eu dans tous les tems pour le monde & ce qu'on y appelle les Cercles, les Sociétés, la bonne Compagnie, qui souvent est si mauvaise à tous égards, les a dans tous les tems exposés au reproche de ne pouvoir devenir Courtisans. Mais songe-t-on que ce reproche est l'éloge le plus flateur que l'on puisse faire du Littérateur? Eh! comment voudroit-on exiger d'un homme de mérite, qu'il renonçât à son amour pour l'étude & à ses connoissances, pour acquérir les frivoles talens & les vices nécessaires à quiconque veut devenir bon Courtisan? Tel est l'homme de mérite; des occupations dignes de lui remplissent son loisir: Son esprit & son cœur sont également satisfaits; il ne quitte qu'avec peine son agréable retraite & les douceurs qu'il goûte dans ce genre de vie le fixent, pour ainsi dire, à ce point. Heureusement insensible à l'ambition & à l'intérêt, il trouve dans son indifférence un surcroi de motifs pour s'attacher à la retraite. Le Sage se contente de peu: Ses plaisirs, amis de la simple nature, peuvent se passer de secours étrangers, qui ne sont nécessaires que dans le cas où l'art veut l'emporter sur la nature, dont il efface souvent les traits; aussi voit-on fré-

quemment que l'home de mérite ne pense pas même à prévoir le besoin où il pourra se trouver :

Mortel sans soïn , Ami sans fard ,
 Pensant par tout , vivant sans art ,
 Et vivant dans un calme extrême ,
 Au gré du tems & du hazard , &c

Dans les Chapitres inserés à l'honneur du Beau-Séxe , l'Editeur observe d'abord , que toute les Nations polies ont acordé de grandes distinctions à ce Séxe enchanteur , & qu'elles ont fait hautement profession de l'estimer & de le respecter , sans cesser de l'aimer & de l'idolâtrer. Il raporte à cette occasion une Loi singulière de Barèges, en Languedoc, qu'il dit être en vigueur, ainsi que dans les lieux d'alentour. Cette Loi done à une Fille, qui naît la première de tous les Enfans, le droit d'être héritière née & de succéder à tous les biens, au préjudice des Enfans males, qui peuvent survenir ensuite. „ Quand cette „ Fille est parvenue à l'âge compétent, „ ses Parens lui choisissent un Epoux, entre les cadets d'une autre Famille, & il „ est obligé de servir tous les jours sa „ Femme à table, la tête découverte & „ debout, sauf à elle de lui permettre de

” s’asseoir & manger avec elle , lorsqu’il
” lui plait , mais toujours sans tirer à con-
” séquence. Après qu’elle s’est levée de
” table , il dessert tout , & va prendre
” humblement son repas avec les Domest-
” tiques. S’il arive qu’il manque de res-
” pect à sa Femme , ou qu’il témoigne vou-
” loir enfreindre ces anciens usages , les
” Parens de la Femme s’assemblent , do-
” nent les étrivières à l’Epoux rebelle , le
” chassent de la maison & l’obligent de
” passer en Espagne , sous peine d’être tué
” à coups de fusil , au cas qu’il reparoisse.
” Cette Loi est un peu dure aux homes ,
& il faut qu’à Barèges on conoisse aux Fem-
mes un talent supérieur pour la domina-
tion & le gouvernement. Il est vrai qu’en
général les Femmes ont un art infini à
conduire les affaires. L’Auteur en done
une foule d’exemples ; en voici un. „ Une
” Bourgeoise de Paris avoit un procès aux
” Requêtes de l’Hotel. La Cause étoit
” sommaire & l’Avocat adverse la char-
” geoit de moyens inutiles. Cette Fem-
” me , perdant patience , l’interromp. Mrs.
” dit-elle , voici le fait en peu de mots :
” Je me suis engagée à doner au Tapis-
” fier , qui est ma partie , telle somme ,
” pour une Tapisserie de Flandre , à per-
” sonages bien dessinés , beaux come M.

„ le Président. Il veut m'en livrer une,
 „ où il y a des perfonages croqués, mal
 „ batis, come fon Avocat. Ne fuis je
 „ pas difpenfée d'exécuter ma convention?
 „ La comparaiſon flata le Président, qui
 „ en éfet étoit très bel home; elle décon-
 „ certa l'Avocat, qui étoit fort laid, &
 „ la Bourgeoife gagna fon procès.

La qualité la plus eſſentielle à ceux qui
 gouvernent, foit les affaires d'une maifon,
 foit les affaires publiques, eſt la diſcrétion.
 On dit comunément, que ce n'eſt pas la
 vertu des Femmes: On ſe trompe; quoi
 que toujours très diſpoſés à diſcourir,
 les Femmes font d'une diſcrétion admira-
 ble, quand elles ont une fois réſolu de
 garder le ſilence: C'eſt ce que l'Auteur
 prouve par un très grand nombre d'exemples.
 Nous rapporterons celui ci. „ Un Tiran
 „ d'Athènes ayant découvert le complot
 „ formé contre ſa vie, & ſachant que la
 „ Courtiſanne LEXNA étoit du nombre des
 „ complices, il crut que la foibleſſe du
 „ corps cédant aux rigueurs de la tortu-
 „ re, elle lui nommeroit les factieux ;
 „ mais il ne gagna rien ſur elle. Bien
 „ plus, afin de lui oter toute eſpérance,
 „ LEXNA ſe coupa courageuſement la lan-
 „ gue, & la jetta au viſage du Tiran.
 Cette action vraiment héroïque prouve

que la Nature a doné aux Femmes, come aux Homes, de la valeur & de l'intrépidité. Combien de Femmes se font illustrées par des exploits, qui eussent immortalisé les Guerriers les plus redoutables ? „ Lors-
 „ que cent mille Romains furent pros crits
 „ par les Triumvirs, il s'étoit trouvé dans
 „ ce nombre quarante mille Dames ; HOR-
 „ TENSIA, l'une des pros crites, fit un
 „ Discours plein de force & de fierté en
 „ faveur des perones de son sexe ; &
 „ entre les soixante mille Homes, il n'y
 „ en eut pas un qui osat ouvrir la bouche
 „ pour se défendre, ni même pour se plain-
 „ dre.... A Verceil, les Femmes des Cim-
 „ bres s'aperçurent que leurs Maris pre-
 „ noient la fuite ; elles se vêtirent de noir
 „ & montèrent sur des chariots, d'où el-
 „ les tiroient sur les Romains, sans épar-
 „ gner les Cimbres. Se voyant enfin dans
 „ la nécessité de céder au vainqueur ,
 „ elles députèrent vers MARIUS, pour en
 „ obtenir, sinon la liberté, au moins un
 „ honête esclavage, convenable à leur sexe
 „ & à leur vertu , ofrant d'être esclaves
 „ des Vestales, à condition de vivre come
 „ elles dans une perpétuelle continence.
 „ Cette grace leur ayant été refusée, elles
 „ se livrèrent au plus afreux désespoir ;
 „ jettèrent leurs enfans sous les pieds des

» chevaux & sous les roues , & se donné³
 » rent la mort.

On fait quelle a été en France la fameu-
 se JEANNE d'ARCQ ; mais tous nos Lec-
 teurs ne savent pas , qu'on a vu de nos
 jours plusieurs personnes de son sexe pren-
 dre , come elle , les habits du nôtre ; faire
 des actions d'une valeur remarquable , au
 milieu des troupes les plus déterminées &
 les plus aguerries. » Melle. de la GHARCE
 » a été long-tems Capitaine de Dragons ,
 » sous le nom de Chevalier BALTHAZAR.
 » A la prise de Leucate , en 1637 les
 » François victorieux trouvèrent parmi les
 » morts douze Espagnoles armées & vêtues
 » en soldats , come le raporte M. d'AR-
 » TIGNY dans ses Mémoires T. VI pag.
 » 69 &c.

Les Anecdotes répandues dans ce Volu-
 me , & surtout les sujets qui y sont trai-
 tés rendent ce Recueil aussi intéressant par
 sa variété , qu'il est utile par les réflexions
 qui y sont rapportées & par les sages ob-
 servations de l'Editeur.

MEMOIRES d'une Religieuse , écrits par
 elle même , & recueillis par M. de L...
 Chez l'ESCLAPART le jeune Libraire , Quai
 de

de Gévores, la Veuve DUCHENE, rue St. Jacques, au Temp'le du Gout, & LACOMBE, Quai de Conti.

M. DE FRENES, possesseur à titre d'ainé, de presque tous les biens de sa famille, avoit deux frères, M. de l'ORME, & le Chevalier de MONTMARS. Mécontent de ce dernier, il voulut le frustrer de toutes les espérances qu'il pouvoit avoir à sa succession, & choisit pour sa Lég'atrice universelle la jeune ADELAIDE, fille de M. de l'ORME; ce fut à condition toutefois qu'elle épouserait, lorsqu'elle seroit en âge, le fils du Chevalier, sans quoi le Testament devoit être nul. M. de l'ORME, obligé de s'absenter, remit, pour quelque tems, ADELAIDE entre les mains du Baron ROCHERCUEIL son ami. Ce Baron, le plus noir & le plus hypocrite libertin qui fut jamais, abusa horriblement du dépôt qu'on lui avoit confié. A la vue des charmes naissans d'ADELAIDE, il conçut le dessein de la faire servir un jour à ses plaisirs. Il feignit qu'elle étoit morte, & après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour constater aux yeux du public un tel événement; il la fit conduire en secret au Couvent de .. On conçoit qu'elle fut l'affliction de M. de l'ORME, à la nouvelle de cette mort.

Pour conserver du moins une fortune qui se trouvoit atachée à la vie d'ADELAIDE, il imagina de faire passer un jeune fils qui lui restoit, pour celle qu'il croyoit avoir perdue. Il falloit cacher la sêxe de cet enfant; & dans ce dessein, il le confia à sa Sœur Supérieure du même Couvent où étoit ADELAIDE. Il y fut élevé sous le nom d'HENRIETTE; & c'est ainsi que le frère & la sœur se trouvèrent réunis, sans se conoitre. Ils étoient jumeaux. La nature avoit mis entr'eux une telle simpatie, qu'ils ne tardèrent pas à prendre l'un pour l'autre l'amitié la plus vive. Mais bientôt ce sentiment se changea en un amour des plus violens. Nous renvoyons à l'ouvrage même, pour y voir les progrès de cette funeste passion, ses étets, ses symptômes, dans deux jeunes cœurs qui ne conoissoient encore ni les liens du sang qui les unissoit, ni le sêxe même qui les distinguoit. Ils sont décrits avec une singulière force de pinceau. On est obligé de séparer les deux amans, & puis de les rapprocher au Chateau même de l'ORME, où la prétendue HENRIETTE, ayant appris de son père qui elle étoit, avoit changé son nom en celui de ZELINCOURT. De nouvelles situations, de nouveaux tableaux, s'offrent ici, & sont terminés dans cette première

partie par la scène la plus tragique & la mieux décrite. La fille de M de l'ORME, croyant son amant mort, s'échape des mains de l'infame Baron. Errante quelque tems dans la campagne, elle est enfin conduite dans une cabane, sous les auspices d'une jeune fille qu'elle a rencontrée.

Une épisode qui, par la suite des événemens, rentre très bien dans le sujet, ouvre la seconde partie de ce Roman. ADELAÏDE, après un bel éloge des hôtes simples & respectables chez qui elle est tombée, prête l'oreille au récit de sa nouvelle amie. THERÈSE lui raconte son aventure, & l'histoire de son Père que de malheureuses circonstances avoient fait descendre de l'état de Magistrat à celui de Berger. M. de MONTMARS étoit leur voisin. THERÈSE avoit vu son fils, l'avoit aimé, & en étoit adorée. Le Père du jeune SAINT-VAL, plein de reconnoissance pour celui de THERÈSE, qui dans le cours de sa Magistrature, avoit protégé & maintenu ses justes droits contre M. de l'ORME, ne demandoit pas mieux, pour s'aquiter, que d'unir les deux amans. Mais, par des raisons singulières, prises de sa misanthropie, & de les préjugés contre le mariage, le père de THERÈSE s'y oposoit.

Celle-ci forcée de renoncer à SAINT-VAL, le propose à son amie, come l'unique remède aux langueurs continuelles de l'une & à la passion infortunée de l'autre. Après quelques combats, ADELAIDE s'y détermine. Pour obtenir le consentement de M. de MONTMARS, il falut lui avouer qu'ADELAIDE étoit fille du Baron de ROCHERCUEIL, come elle s'étoit crue telle. Cet aveu lui dévoila aussi-tôt le fond de l'histoire, parce que le Baron lui même avoit tout confessé en mourant. Il ne balança plus à conclure un mariage qui affuroit parfaitement ses droits. La Cérémonie s'achève à l'Autel, & l'on se rend chez M. de MONTMARS pour le reste de la célébration. Mais des événemens imprévus font alors tout changer, & cette Fête devient une catastrophe sanglante & terrible. ZELINCOURT s'y rencontre. Tout est découvert. Il reconoit son amante, & bientôt une sœur dans cette amante. Il périt, aussi bien que SAINT VAL, dont ADELAIDE est la meurtrière involontaire. M. de MONTMARS ne survit que d'un jour à la perte de son fils. ADELAIDE implore la mort qu'on lui refuse. Dans l'excès de son désespoir, elle va mandier un suplice difamant auprès des Ministres de la justice. On la détourne de cette funeste résolution.

Enfin , elle prend le parti d'aller renfermer pour toujours sa honte dans le Couvent même qui avoit été le théâtre de ses premières amours , & d'y réparer , par une vie exemplaire , tous les égaremens qu'elle se reproche. La visite de son père , qui veut la reconnoitre , donne encore lieu à une triste scène. Elle retourne au Château de l'Orme , pour le consoler , & revient consacrer à Dieu le reste de ses jours , dans le lieu de pénitence dont elle a fait choix.

On peut juger , par cette analise , combien ces Mémoires sont intéressans. Le style ajoute encore à l'intérêt du fond. Plein de chaleur & d'énergie , rapide & coulant , quelquefois très poétique , il réunit toutes ces qualités à un degré peu commun ; & nous croyons que cet ouvrage mérite d'être distingué parmi la foule des productions de ce genre qui paroissent tous les jours.

LLA CLOCHETTE , *Comédie en un Acte , en Vers , mêlée d'Airiettes.* Chez la Veuve DUCHESNE , Rue St. Jaques , au Temple du Gout.

(*Le Théâtre représente un Paysage : D'un côté est une Cabane , & de l'autre un Bosquet*)

214 JOURNAL HELVETIQUE

NICODÈME & COLIN sont Rivaux : L'un & l'autre aiment COLINETTE jeune Bergère. NICODÈME est un riche Fermier, mais vieux : COLIN un simple Berger, mais jeune. On sent vers qui la Bergère doit pencher naturellement. Il est vrai que depuis quinze jours COLIN n'en est pas bien traité. On le boude, on cherche même à pousser à bout sa jalousie. Cette sorte de ruse est connue au Village comme à la Ville ; elle réussit dans l'un comme dans l'autre. COLIN est alarmé. NICODEME croit l'emporter sur lui : Erreur qui ne subsiste pas long-tems. COLINETTE prend elle-même soin de le détromper. Il a recours à un stratagème Il enlève l'Agneau chéri de la Bergère, Agneau qu'elle distingue de tous les autres & qui, pour marque de faveur, porte au cou une petite sonnette. La Bergère se désole. Elle s'exprime ainsi dans un Rondeau où la Musique répond très bien au genre des paroles.

Mon cher Agneau , quel triste sort !
 Mon cher Agneau sans doute est mort.
 On me l'a pris : Où peut il être ?
 L'hiver dernier l'avoit vu naître.
 Il ne prenoit que de ma main
 L'herbe des prés , la fleur de thim.

Ah ! quel chagrin ! quelle tristesse !

Il portoit au cou le ruban ,

Dont COLIN m'avoit fait présent. .

COLIN , COLIN n'étoit qu'un traître ,

= Mais mon Agneau .. où peut-il être ?

Mon cher Agneau , &c.

COLINETTE promet de bien récompenser quiconque retrouvera ce petit animal. NICODEME, transporté de joie, court à l'endroit où il l'a caché : Mais COLIN l'a prévenu ; il a entendu la Clochette, a enlevé l'Agneau, & se sert de cette même Clochette pour faire courir long-tems NICODEME. Celui-ci entre dans une Cabane où COLIN l'enferme. Lui même se retire dans un Bosquet, &, toujours aidé de la Clochette, il espère bien y attirer sa cruelle.

On la voit reparoitre sur la Scène : Elle ne compte plus revoir son cher Agneau. Elle entend NICODEME dans la Cabane & elle s'avance pour le délivrer ; mais dans ce moment COLIN s'çne & elle court au Bosquet.

Cette Scène est ingénieusement amenée & soutenue. Tout s'explique, & la jalousie de COLINETTE est calmée : On voit qu'elle

216 JOURNAL HELVETIQUE

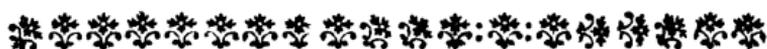
eût rendu son cœur à COLIN, quand même il n'eût pas retrouvé l'Agneau. NICODÈME, qui a sauté par une fenêtre, est témoin de cette réconciliation. Il s'en console par ces Vers :

Pour moi j'n'y prétens rien ; ma flamme est amortie,
Mais la ferme, (*) après tout, me dédomagera.
Donc quelque tems d'ici chacun de nous verra,
Qui fait plus de profit d'une femme jolie,
Ou d'une bone Métairie.

Il y a de l'art &, en même tems, beaucoup de naturel dans cette petite Pièce,

* * *
* *
*

(*) Il l'avoit eue par préférence sur COLIN.



LES CHARMES DE L'ILLUSION.

ÉPITRE AU SŌMEIL, couronnée par l'Académie des Jeux Floraux (*) de Toulouse en 1766.

LORSQUE la Nuit, de sa prison obscure,

(*) *Note des Eliteurs* Suivant les Régistres des jeux Floraux, on est redevable de leur institution à sept homes de condition de Toulouse, qui s'étant assembles dans un Jardin en 1324 resolurent d'inver tous les *Troubadours* ou Poetes des environs à se rendre à Toulouse le premier Mai suivant, promettant une Violette d'or à celui qui réciteroit les plus beaux vers Ils écrivirent pour cet éfet une Lettre circulaire en rimes Provençales, qui est inserée dans ces Registres. Ce projet plut tellement aux Capituls, que l'ayant proposé en Conseil, il fut resolu de l'exécuter chaque année aux dépens de la Ville D'autres personnes attribuent l'origine de ces Prix à une Dame de qualité de Toulouse, nommé CLERMENCE ISAURE, qui dona la plus grande partie de son bien à la Ville pour cette fondation Quoi qu'il en soit, ces Prix ont considerablement augmenté : Ils consistent actuellement en cinq Fleurs différentes :

Une *Amarante* d'or de la valeur de L 500 destinée à une Ode.

Une

Vient sur un Trône éclatant de saphirs ,
 A ses travaux arracher la nature ,
 Pour la livrer au règne des plaisirs ;
 En ces momens où la terre altérée ,
 Reçoit des Cieux mille douces vapeurs ,
 Où du Zéphir l'haleine tempérée ,
 Embaume l'air du pur esprit des fleurs ;
 Sous cette tonne & sombre & retirée ,
 Loin des grandeurs , de la pompe & du bruit ,
 Descens , Semeil , de la voute azurée ,
 Viens visiter mon paisible réduit :
 Les noirs chagrins n'en ferment pas l'entrée,
 Ne pense point trouver en ce séjour ,
 Ni ces sofas dressés par la mollesse ,
 Ni ces couffins où repose l'Amour ,
 Ni ces tapis où brille la richesse ;
 Un mirthe seul en pare le contour.

Une *Eglantine* d'or , de la valeur de L 450 destinée à un Discours d'un quart d'heure ou d'une petite demi heure de lecture.

Une *Violette* d'argent , de la valeur de L 250 destinée à un Poëme de soixante vers au moins ou de cent vers au plus alexandrins & dans le genre noble ; ou à une Epitre de cent cinquante vers alexandrins ou de dix sillabes à rimes suivies ou croisées , au choix des Auteurs.

Un *Souci* d'argent de la valeur de L 200 destiné à une Elégie , ou à une Idille , ou à une Eglogue.

Un *Lys* d'argent de la valeur de L 60 pour un Sonet ou une Hymne à l'honneur de la Vierge.

J'ai pour lambris l'épaisseur d'une treille ,
 Un verd gazon est mon lit de repos ;
 Sur le duvet la cupidité veille ,
 Le plaisir dort sur de simples roseaux.

Quitte , Someil , ta couche parfumée
 Où , retenu par des chaînes de fleurs ,
 Tu vois errer la troupe bien aimée
 Des songes vains & des ris enchanteurs.
 Amène les , viens , acours au murmure
 De ce ruisseau si touchant , si fî;teur ,
 Qui , sur ces prés émaillés de verdure ,
 Avec son eau promène sa fraîcheur.
 O mon espoir , mon soutien dans mes peines ,
 Dieu bienfaisant ! ô le plus grand des Dieux !
 Exauce moi fais couler dans mes veines
 De tes pavots le suc délicieux.
 Fais que mon toit devienne impénétrable
 Aux passions , aux craintes , aux desirs ,
 Et que j'y passe une nuit délectable ,
 Sans regretter le monde & ses plaisirs.

J'ai parcouru cette mer orageuse
 Ce monde faux . brillant , tumultueux ,
 Où des grandeurs l'écorce fastueuse ,
 Couvre souvent d'illustres malheureux.
 J'ai vu tomber le Temple de Cythère ,
 L'art de tromper remplacer l'art de plaire ,
 L'Amour sans voile allarmer les vertus ,
 La pétulance outrager la sagesse ,
 La jeune HÉRÈS destinée à PLUTON ,

Une LAIS préférée à LUCRECE ,
 MARS s'amolir aux genoux de VENUS ,
 La Volupté , qui jamais ne repose ,
 Jouir , changer & se lasser de tout ,
 Et se blesser sur des feuilles de rose ,
 Périt enfin dans les bras du dégoût.
 Monde trompeur , abime de folie !

O que de maux tu caches dans ton sein !
 Nous jouissons , mais le soir de la vie
 Fait payer cher les faveurs du matin.
 Des noirs ciprès les palmes sont voisines ,
 La rose naît au milieu des épines ,
 Et le bonheur à coté du chagrin.

J'aime bien mieux ces nuits délicieuses ,
 Où le Soneil , au bruit flateur des eaux ,
 Vient visiter ces retraites heureuses
 Et secouant ses ailes paresseuses ,
 Fait sous mon toit distiler ses pavots.
 Prolongez vous , heures voluptueuses ,
 Sous cet abri , respecté du Soleil ,
 L'esprit perdu dans l'ivresse des songes ,
 Ah ! qu'il est doux d'éloigner un réveil ,
 Qui banniroit leurs aimables mensonges.

Sophiste vain ! me dit d'un front altier
 Ce gros MONTAN , ce pourceau d'EPICURE ,
 Dont le cœur vil se livre sans mesure
 Aux mouvemens d'un apétit grossier ,
 Par quel secret me feras tu conoitre

„ Qu'entre les bras d'un songe séducteur ,
 „ Je suis heureux ?... Tu l'ès , si tu veux l'être ;
 L'illusion est mère du bonheur.
 Dans l'Univers tout n'est que rêverie ,
 Et la moitié des plaisirs de la vie
 Nous les puisons aux sources de l'erreur.
 Voyez l'Oiseau , ministre du tonnerre ,
 Quand , promenant ses regards sous les Cieux ,
 Il aperçoit un Serpent sur la terre :
 Il fend les airs , le dévore des yeux ;
 Il le saisit , il le tient dans sa serre ,
 Et sous cent coup l'écrase avec fureur.
 L'Aigle superbe est à peine vainqueur ,
 Que , dédaignant la source de sa joie ,
 Il jette au loin le reptile odieux ,
 Reprend son vol vers la voute des Cieux ,
 Et va chercher une nouvelle proie.
 Tel paroît l'homme ; à l'aspect du plaisir ,
 Il se réveille , il s'anime , il s'enflame ;
 L'instant d'après , libre de le saisir ,
 Il s'en dégoute & promène son ame
 Dans le lointain d'un plus bel avenir.
 Ainsi , sans cesse échapés à nous mêmes ,
 Pour nous livrer au torrent du desir ,
 Nous nous trainons de système en système ,
 Nous aimons mieux espérer que jouir.
 Foibles Mortels ! vieux Enfans que nous sommes ,
 En cheveux gris nous formons des châteaux !

Quel voyons nous le plus heureux des homes ?
Celui qui fait les rêves les plus beaux.

De cent beautés Tirans impitoyables,
Montres d'Asie, audacieux Sultans,
En vos ferrails profonds, impénétrables,
Abimez vous dans les plaisirs des sens ;
Dans vos transports & vos raviffemens,
Vous enviez cette volupté pure,
Ces doux élans d'un Berger amoureux,
Qui, sous ce toit couronné de verdure,
Se croit chéri de l'objet de ses feux.
On aime en vous l'éclat du Diadème,
Et l'apareil d'une vaine grandeur :
Il est aimé, pour l'amour de lui même,
On le lui jure ; & dans son jeune cœur,
Un sentiment est une jouissance.

Vous que je vois nager dans l'opulence,
Qui, décorés de titres fastueux,
Coulez vos ans dans le sein de la joie,
Riches CÆSUS, êtes vous plus heureux
Couchés sur l'or, le duvet ou la soie,
Qu'un Villageois qui ne désire rien,
Ni dignités, ni trésor, ni courone ?
Dans son hameau maitre d'un petit bien,
Il croit les Rois malheureux sur le trône
Et leur destin plus triste que le sien.

Chaque Mortel a son grain de folie ;
Heureux celui qui borne sa manie

A s'étourdir sur les rigueurs du sort!
 Le désespoir est pire que la mort ;
 Trop de bon sens dégoûte de la vie,
 Illusion ! Reine de l'Univers ,
 Qui , sur un char trainé par des chimères ,
 Parcours les cieus & la terre & les mers ,
 Versant tes dons sur les deux hémisphères ;
 Fantome vain , simulacre trompeur ,
 Dont la beauté nous promène sans cesse ,
 De songe en songe & d'erreur en erreur ;
 Oui , du plaisir la coupe enchanteresse
 Par l'Eternel remise dans tes mains
 Fait circuler des fleuves d'allégresse ,
 Quand tu le veux , dans l'ame des humains :
 Ma Dêité , la source de ma joie ,
 Enyvre moi de ce Nectar chéri ;
 Que sur mes maux ton bandeau se déploie ;
 Mais en amour garde le pour autrui ;
 Pour ces Amans , de qui l'ame grossière
 Se prêteroit elle même à l'erreur ,
 Dans ses plaisirs bornée à la matière.
 Pour moi j'envie un amour plus flatteur :
 Sous ces berceaux, quand ZIRPHÉ me le jure,
 Si ce n'est point son cœur qui m'en assure ,
 Je ne veux point de ce foible bonheur.

Mais quoi ! la nuit avance sa carrière ;
 Viens donc Someil , viens fermer ma paupière ;
 Viens m'arracher à ma triste raison ,

Amuse la par de rians fantomes.
 En nous trompant , l'imagination
 Fait ici bas tous les plaisirs des homes
 Empoisonés par la reflexion.

*Pol me occidistis Amici
 Cui subito demptas per vim blandissimus amor.*

HORAT.



E N I G M E.

Si l'on coupe mon nom en deux
 Je suis aux champs come a la ville;
 Mais mon nom le plus ferieux
 N'est qu'aux champs instrument utile.
 Ma queue est un chemin batu
 Où l'on a vu passer ma tête ,
 Au retour de quelque conquête
 Où se signala la vertu.
 Ma queue est par tout existante ;
 Ma tête , autrefois triomphante ,
 Ne fert plus dans le champ de MARS.
 Joignons ma queue avec ma tête ,
 Et l'on verra , si l'on m'apprête ,
 Quels biens ici bas je dépars.

Je prépare ta nourriture ,
 Lecteur , qui peut-être murmure ,
 De me voir cacher à tes yeux .
 J'entre dans le sein de ta mère ,
 Et ne suis pas plus meurtriére
 Qu'au tems de tes premiers Aïeux .
 Mon état , à présent ignoble ,
 Est pourtant l'état le plus noble ;
 L'honneur n'est qu'un palliatif
 Que nôtre ambition invente ,
 Par une pudeur indécente ,
 Pour masquer l'état primitif
 Tu me tiens , Lecteur , je le gage ,
 Mais conviens donc avec candeur ,
 Que tu pâtirois d'avantage ,
 Si tu me tenois come Acteur .

A U T R E

FEMELLE massive , intraitable ,
 Je n'ai jamais trouvé d'Amans ;
 Sans suer je danse long-tems ,
 Ou sur le roc ou sur le sable ,
 Et mes sauts grossiers & bruyans
 Au lieu d'éfrayer les passans ,
 Sont d'une augure favorable .

226 JOURNAL HELVETIQUE

QUARANTE neuvième Loterie de la Généralité.

CETTE Loterie consiste en 45000 Billets, 23200 Prix, & 502 Primes, partagés en six Classes.

1ere CLASSE à 5 Fl.		IIde CLASSE à 10 Fl.	
1 Pr. à 20000 f.	20000	1 Pr. à 30000 f.	30000
1	10000 10000	1	15000 15000
1	6000 6000	1	10000 10000
1	4000 4000	1	5000 5000
1	2000 2000	1	3000 3000
20	1000 20000	20	1000 20000
25	500 12500	25	500 12500
30	250 7500	30	250 7500
50	100 5000	50	100 5000
70	50 3500	70	60 4200
100	40 4000	100	50 5000
200	30 6000	200	40 8000
400	20 8000	400	30 12000
800	15 12000	800	25 20000
1700	10 17000	1700	20 34000
<hr/>		<hr/>	
3400 Prix mont. f.	37500	3400 Prix mont. f.	191200
2 Prim. à 1000 pr.		2 Prim. à 1000 pr.	
le prém. & dern.		le prem & dern.	
Billet	2000	Billet	2000
2 à 1000 avant &		2 à 1500 avant &	
après le 20000	2000	après le 30000	3000
2 à 500	10000 1000	2 à 750	15100 1500
2 à 300	6000 600	2 à 500	10000 1000
2 à 200	4000 400	2 à 250	5000 500
2 à 100	2000 200	2 à 150	3000 300
40 à 50	1000 2000	40 à 50	1000 2000
<hr/>		<hr/>	
3452 Prix & Prim.		3452 Prix & Prim.	
montant f.	145700	montant f.	201500

III^{me} CLASSE à 14 Fl.

I Pr à 40000	f. 40000
I	20000 20000
I	10000 10000
I	6000 6000
I	4000 4000
20	1000 20000
25	500 12500
30	250 7500
50	100 5000
70	70 4900
100	60 6000
200	50 10000
400	45 18000
800	40 32000
1700	35 59500

3400 Prix mont f. 255400

2 Prim à 1000 pr.

le prém. & dern.

Billet 2000

2. à 2000 avant &

après le 40000 4000

2 à 1000 20000 2000

2 à 500 10000 1000

2 à 300 6000 600

2 à 200 4000 400

40 à 50 1000 2000

3452 Prix & Prim

montant f. 267400

IV^{me} CLASSE à 16 Fl.

I Pr. à 50000	f. 50000
I	25000 25000
I	15000 15000
I	10000 10000
I	5000 5000
20	1000 20000
25	500 12500
30	250 7500
50	100 5000
70	90 6300
100	80 8000
200	70 14000
400	65 26000
800	60 48000
1700	55 93500

3400 Pr. mont. f. 345800

2 Prim. à 1000 pr.

le prém & dern

Billet 2000

2 à 2500 avant &

après le 50000 5000

2 à 1250 25000 2500

2 à 750 15000 1500

2 à 500 10000 1000

2 à 250 5000 500

40 à 50 1000 2000

3452 Prix & Prim.

montant f. 360300

Vme CLASSE à 20 f

1 Pr à 60000 f 60000		
1	40000	40000
1	20000	20000
1	10000	10000
1	6000	6000
20	1000	20000
25	500	12500
30	250	7500
50	150	7500
70	120	8400
100	100	10000
200	95	19000
500	90	45000
1000	85	85000
2000	80	160000
<hr/>		
4000 Prix mont f. 510900		

2 Prim à 1000 pr.
le prém. & dern

Billet	2000	
2 à 3000 avant & après le 60000	6000	6000
2 à 2000	40000	4000
2 à 1000	20000	2000
2 à 500	10000	1000
2 à 300	6000	600
40 à 50	1000	2000

4052 Prix & Prim
montant f. 528500

Prix & Prim.

Vme CLASSE à 10 fl.

1 Pr à 100000 100000		
1	80000	80000
1	60000	60000
1	40000	40000
1	20000	20000
1	10000	10000
2	8000	16000
4	4000	16000
8	2000	16000
100	1000	100000
110	500	55000
120	250	30000
150	150	22500
200	125	25000
300	110	33000
700	100	70000
1300	95	123500
2600	90	234000

5600 Prix mt. à f. 1051000

1 P. pr. le pré Bil	4000
1 P. pr le d. Bill	20000
2 à 5000 avant & apr. le 100000	10000
2 à 4000	80000 8000
2 à 3000	60000 6000
2 à 2000	40000 4000
2 à 1000	20000 2000
2 à 500	10000 1000
4 à 400	8000 1600
8 à 200	4000 1600
16 à 125	2000 2000
200 à 100	1000 20000

mont. f. 1131000

Outre la Mise de 10 Fl. dans la Vime Classe, il y a de plus une Prime de 2 Fl. pour le Pays.

B A L A N C E.

Classes	Billets	Mise	Recette	Payement	Pr & Pri.
1	45000	f 5	f 225000	f 145700	3452
2	41600	f 10	416000	f 201500	3452
3	38200	f 14	534800	f 26400	3452
4	34800	f 16	556800	f 360300	3452
5	31400	f 20	628000	f 528500	4052
6	27400	f 10	274000	f 131200	5842
		75	2634600	2634600	23702

Cette Loterie, de deux millions six cent trente quatre mille & six cent Florins, Argent courant de Hollande aréée le 25 Juin 1766 par les Hauts & puissans ETATS GENERAUX DES SEPT PROVINCES UNIES, se tirera publiquement à la Haie dans la Grande Sale de la Cour.

La mise à la première Classe est 5 fl. à la seconde 10, à la troisième 14, à la quatrième 16, à la cinquième 20, & à la sixième ou dernière Classe 10 florins & de plus une prime de 2 florins au profit du Pays, ainsi un Billet

qui n'a rien tiré jusqu'à la cinquième Classe inclusivement, 75 florins & la Prime susdite.

La Collecte se fera au Comptoir des Loteries de la Généralité sur le Heeregragt à la Haie, come aussi dans les principales Villes chez les Collcteurs d'icelle. Elle comencera Lundi 18 Aout 1766 & on la continuera tant qu'il y aura des Billets ; cependant pour fixer un tems, l'on comencera à tirer la première Classe le Lundi 6 Octobre 1766.

Le tirage de la seconde, troisième, quatrième, cinquième & sixième Classe, se fera précisément, cinq semaines l'une après l'autre, à compter depuis que la première Classe aura comencé d'être tirée. La nourriture des Billets non tournis doit être faite Vendredi avant le Tirage de chaque Classe, sous peine de confiscation absolue des Billets, ce qu'un chacun doit observer pour prévenir sa perte.

Les Teneurs des Billets qui auront payé la mise entière de Fl 75, recevront en tirant un Prix ou Prime dans les cinq premières Classes, ce qu'ils auront payé de trop pour les suivantes.

S'il arivoit qu'un des Gros Prix avant & après lequel doit suivre une Prime, échut sur un Billet, qui sortit le premier ou le dernier de la Classe, ce Billet aura alors le Prix & la Prime ensemble.

On retiendra come à l'ordinaire 12 pour cent des Prix & Primes de Mille Florins & au dessus, & 10 pour cent de ceux au dessous. Quinze jours après le tirage de chaque Classe, l'on payera au Porteur du Billet, le Prix ou Prime qu'il aura tiré, chez le Collecteur où le Billet aura été pris dans le commencement.

On trouvera chez M. ANDRE' BOVAY Fils à Genève, des Billets entiers, des demis & des quarts de Billets, par ce moyen chacun peut avec peu d'Argent avoir part aux gros Prix de cette Loterie.

Prix de la Mise en différentes Monoyes.

<i>Argent de France.</i>	<i>Argent de Suisse.</i>														
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Première Classe L. 12</td> <td style="width: 50%; border-left: 1px solid black;">Première Classe L. 8</td> </tr> <tr> <td>Seconde Classe 24</td> <td style="border-left: 1px solid black;">Seconde Classe 16</td> </tr> <tr> <td>Troisième Classe 33 12</td> <td style="border-left: 1px solid black;">Troisième Classe 22 8</td> </tr> <tr> <td>Quatrième Classe 38 8</td> <td style="border-left: 1px solid black;">Quatrième Classe 25 12</td> </tr> <tr> <td>Cinquième Classe 48</td> <td style="border-left: 1px solid black;">Cinquième Classe 32</td> </tr> <tr> <td>Sixième Classe 30</td> <td style="border-left: 1px solid black;">Sixième Classe 20</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: center;">Total L. 186.</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-top: 1px solid black; text-align: center;">Total L. 124.</td> </tr> </table>	Première Classe L. 12	Première Classe L. 8	Seconde Classe 24	Seconde Classe 16	Troisième Classe 33 12	Troisième Classe 22 8	Quatrième Classe 38 8	Quatrième Classe 25 12	Cinquième Classe 48	Cinquième Classe 32	Sixième Classe 30	Sixième Classe 20	Total L. 186.	Total L. 124.	
Première Classe L. 12	Première Classe L. 8														
Seconde Classe 24	Seconde Classe 16														
Troisième Classe 33 12	Troisième Classe 22 8														
Quatrième Classe 38 8	Quatrième Classe 25 12														
Cinquième Classe 48	Cinquième Classe 32														
Sixième Classe 30	Sixième Classe 20														
Total L. 186.	Total L. 124.														

Les demi - Billets & les quarts de Billets payeront 12 sols de plus à chaque Classe que le prorata des entiers, ainsi un demi Billet coutera pour les six Classes L. 96. 12 f. & pour un quart L. 50 2 f. Argent de France.

Les demis - Billets & les quarts de Billets payeront 8 f. de plus à chaque Classe que le prorata des entiers, ainsi un demi Billet coutera pour les six Classes L. 64 8 f. & pour un quart L. 33 8 sols Argent de Suisse.

NB. Ceux qui souhaiteront s'intéresser dans cette Loterie, s'adresseront, en afranchant leurs Lettres, M. ANDRE' BOVAY Fils à Genève, qui enverra le nombre des Billets demandés moyennant que les fonds lui en soient envoyés franco, ou sinon assignés solidement.

Le mot de l'Enigme du mois dernier est l'OM-
BRE, & celui du Logogriphe APOPLEXIE, où
l'on trouve, *Pope, Eloi, Alep, Pape, Pipe,*
Oeil, Elie, Pole, Eole, Plie, Poil, Paix, Exil,
Paie, Aîle, Ail, Oie, Pal, Lea, Sœur de
Rachel, la, là, Jo.

T A B L E.

R EMARQUES critiques sur un Ouvrage moderne, rangé par ordre alphabétique.	
— Suite des Recherches Hist sur le Christia- nisme.	115
Examen de cette Proposition, Nul n'est Pro- phète dans son Poys.	130
De la Cour.	144
Lettre de Mad. de L*** à M*** pour le détourner du Mariage.	155
Eloge de M. le Syndic Galiffe.	162
Lettre écrite de Genève à l'ocasion de quel- ques Pièces de M. de Voltaire.	172
Anonces de Livres. Principes du Droit de la Nature & des Gens, par M. Burlamaqui.	177
L'Abeille ou Recueil de Philosophie & de Lite- rature & d'Histoire.	196
Mémoires d'une Religieuse écrite par elle-même.	208
La Clochette Comédie.	213
Les Charmes de l'Illusion.	217
Enigmes.	224
Loterie de la Généralité.	226

